

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 361

10 février 2012

SOMMAIRE

Africell S.A.	17328	Clean Eco S.A.	17318
Aleris Holding Luxembourg S.à r.l.	17327	ComBenel S.à r.l.	17328
Am Bann 3-5	17299	CommsCo Finance S.A. Luxembourg	17326
Arktos International S.A.	17296	CommsCo Holding S.A. Luxembourg	17327
Aspix Development S.A.	17296	CommsCo International Holding S.A. Lu-	
Auto-Parts	17297	xembourg	17327
Aviation Finance S.A.	17315	C.R.T.	17318
Bailiff S.A.	17302	DI Master	17302
Barclays Portfolios SICAV	17302	Diversified European Credit S.A.	17301
Barren S.à r.l.	17300	Eagle LP S. à r.l.	17320
Bauma-Lux S.A.	17302	Ecolab Holdings S.à r.l. / B.V.	17282
Beim Struwelpeter S.à r.l.	17301	Ecolab Lux 4 S.à r.l.	17284
Bellerose Investment S.A.	17304	Effeundici S.A.	17320
BHE SPF Holding S.A.	17297	Elbrouz S.A.	17326
BIL Holding I Sàrl	17304	Interimmo 2 S.A.	17315
Bluedrip Topco S.à r.l.	17301	Irish Life Madrid LuxCo S.à r.l.	17303
Blue Stream	17304	I-TEK S.E.	17305
BMA Invest S.A.	17323	Ivanhoe Changsha Investments S.à r.l. ...	17297
Bodo Schmidt Motorsport S.à r.l.	17301	Ivanhoe China Property Management S.à	
Bridgepoint Europe IV Investments (2) S.à		r.l.	17304
r.l.	17301	LCG Medical Care Investments AG	17322
BRW Capital S.à r.l.	17304	MIRI S.à r.l.	17298
BRW Holdings S.à r.l.	17306	Omniclean	17318
BRW Investment S.à r.l.	17317	Pafire Holding S.A.	17317
Bureau Comptable & Fiscal Graser S.A.		Société Immobilière Bâtiment Konrad	
.....	17317	Adenauer du Parlement européen	17311
Butterfly Effect S.A.	17314	Solupro S.A.- SPF	17303
Califo Immo S.A.	17326	Stena Forth Lux 2 S.à r.l.	17287
Canus Europe S.à r.l.	17318	Texas Instruments International Holding	
Capitalis Fund Management S.à r.l.	17319	Company S.à r.l.	17307
Celos Invest AG	17322		

Ecolab Holdings S.à r.l. / B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.809.723,00.

Siège de direction effectif: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 153.860.

In the year two thousand and twelve, on the first of February.

Before Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Ecolab Co., an unlimited liability company incorporated and governed by the laws of the Province of Nova Scotia (Canada), having its registered address at 1300 1969 Upper Water Street, Purdy's Wharf Tower II, Halifax NS, B3J 3R7, Canada, registered with the Registry of Joint Stock Companies of the Province of Nova Scotia, Canada, under number 3093115, here represented by Ms. Peggy Simon, employee with professional address at 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on January 27th, 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing company and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing company, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing company is the sole shareholder (hereinafter referred to as the "Sole Shareholder"), of "Ecolab Holdings S.à r.l. / B.V.", a private limited liability company duly incorporated under the laws of the Netherlands, having its corporate seat in Nieuwegein, the Netherlands, registered with the Trade Register of the Chamber of Commerce for Midden-Nederland under number 34165331 and its central administration and place of effective management at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 153860 (hereinafter referred to as the "Company").

II. The Sole Shareholder notes that, on November 30th, 2011, the board of managers of the Company approved the common draft terms (hereinafter referred to as the "Common Draft Terms") of the cross-border merger to be undertaken by the Company and Ecolab Lux 4 S.à r.l., a private limited liability company ("Société à responsabilité limitée"), organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies under number B 153397 (hereinafter referred to as the "Acquiring Company"), and whereby all assets and liabilities of the Company, following its dissolution without liquidation, will be transferred to the Acquiring Company under universal title in exchange for the issue of shares, along with a cash payment, by the Acquiring Company, to the sole benefit of the Sole Shareholder (hereinafter referred to as the "Merger"). It is further noted that, in accordance with article 262 of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended from time to time (hereinafter referred to as the "Law"), the Common Draft Terms have been published in the Mémorial C, "Recueil des Sociétés et Associations" No. 3034, on December 10th, 2011.

III. The Sole Shareholder acknowledges that all the documents, where applicable, listed in article 267 of the Law have been made available for its inspection at the registered office of the Company, at least one month before the date of the present deed.

IV. The Sole Shareholder also acknowledges that no objections to the Merger were received between the date of the publication of the Common Draft Terms in the Mémorial C, "Recueil des Sociétés et Associations" and the date of the present deed.

V. The Sole Shareholder further acknowledges that, in accordance with the Common Draft Terms, the Merger is effective for accounting purposes as of December 1st, 2011 whereupon the operations of the Company shall be treated as having been carried out on behalf of the Acquiring Company and shall be accounted for in the annual accounts of the Acquiring Company.

VI. The Sole Shareholder acknowledges that, in compliance with article 273ter of the Law, the Merger will be effective upon the publication in the Mémorial C, "Recueil des Sociétés et Associations" of the minutes of the Acquiring Company's extraordinary general meeting approving the Merger (hereinafter referred to as the "Effective Date") and that the Merger will have the following consequences ipso jure and simultaneously as of the Effective Date:

- the universal transfer by the Company of any and all of its assets and liabilities to the Acquiring Company;
- the Company will cease to exist; and
- the issue of ten million, eight hundred and fifty-seven thousand, eight hundred and eighty (10,857,880) shares in the Acquiring Company's share capital, having a nominal value of EUR 1.-each to the sole profit of the Sole Shareholder.

Statement

The undersigned notary acknowledges that the Company is governed by both Dutch and Luxembourg laws. In that respect, he states that he has received and verified the certificate delivered by the Dutch notary stating in a satisfactory

way the full observation of the procedural requirements required under Dutch law and the compliance with the relevant Dutch merger requirements by the Company, a copy of which will remain annexed to the present deed.

The undersigned notary further states, in accordance with article 271 (2) of the Law, having verified and certified the existence and legality of all the acts and formalities incumbent upon the Company and of the Common Draft Terms.

VII. In light of the above and having carefully examined the Common Draft Terms, the Sole Shareholder resolves to approve the Merger in the terms and conditions as described in the Common Draft Terms.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le premier février.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Ecolab Co., une société à responsabilité illimitée constituée et gouvernée par les lois de la Province de Nouvelle-Ecosse, Canada, ayant son siège social à 1300 -1969 Upper Water Street, Purdy's Wharf Tower II, Halifax NS, B3J 3R7, Canada, et enregistrée avec le Registre des sociétés de capitaux de la Province de Nouvelle-Ecosse, Canada, sous le numéro 3093115, ici représentée par Mme Peggy Simon, employée, avec adresse professionnelle à 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 janvier 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique (ci-après l'«Associée Unique») de la société à responsabilité limitée établie au Luxembourg sous la dénomination d'«Ecolab Holdings S.à r.l. / B.V.», une société à responsabilité limitée constituée d'après les lois des Pays-Bas, ayant son siège social statutaire à Nieuwegein, Pays-Bas, enregistrée auprès de la Chambre de Commerce des Pays-Bas (Midden-Nederland) sous le numéro 34165331, et dont le lieu d'administration centrale et de gestion effective est situé au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, également inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 153.860 (ci-après la «Société»).

I. L'Associée Unique acte que, le 30 novembre 2011, le conseil de gérance de la Société a approuvé le projet commun de fusion transfrontalière (ci-après le «Projet Commun») qui sera réalisée par la Société et Ecolab Lux 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 153.397, constituée suivant un acte de Maître Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, daté du 28 mai 2010, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1313, du 25 juin 2010 (ci-après la «Société Absorbante»), et par laquelle l'ensemble du passif et de l'actif de la Société sera, suite à sa dissolution sans liquidation, transféré à la Société Absorbante à titre universel en échange de l'émission de parts sociales, ainsi que d'une soulte en espèces, par la Société Absorbante au profit de l'Associée Unique (ci-après la «Fusion»). Il est par ailleurs noté qu'en accord avec l'article 262 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), le Projet Commun a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3034, du 10 décembre 2011.

II. L'Associée Unique note que tous les documents, le cas échéant, listés à l'article 267 de la Loi ont été mis à sa disposition pour son inspection au siège social de la Société, au moins 1 mois avant la date du présent acte.

III. L'Associée Unique prend également acte qu'aucune objection à la Fusion n'a été reçu entre la date de publication du Projet Commun au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et la date du présent acte.

IV. L'Associée Unique prend par ailleurs acte qu'en accord avec le Projet Commun, la Fusion sera effective pour des raisons comptables au 1^{er} décembre 2011, date à laquelle les opérations de la Société seront traitées comme ayant été effectuées par la Société Absorbante et seront comptabilisées dans les comptes annuels de la Société Absorbante.

V. L'Associée Unique prend acte qu'en conformité avec l'article 273ter de la Loi la Fusion sera effective à partir de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du procès-verbal de l'assemblée générale de la Société Absorbante approuvant la Fusion (ci-après la «Date d'Effet») et que la Fusion entraînera de plein droit et simultanément les effets suivants à la Date d'Effet:

- La transmission universelle par la Société de l'ensemble du patrimoine actif et passif à la Société Absorbante;
- La Société cessera d'exister;
- L'émission de dix millions, huit cent cinquante-sept mille, huit cent quatre-vingt (10.857.880) parts sociales dans le capital social de la Société Absorbante, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, au seul profit de l'Associée Unique.

Déclaration

Le notaire instrumentant prend acte que la Société est régie par les lois des Pays-Bas et du Luxembourg. A cet effet, le notaire atteste qu'il a reçu et vérifié le certificat délivré par le notaire hollandais certifiant que les exigences procédurales requis par le droit hollandais et le respect des conditions hollandaises applicables aux fusions ont été pleinement observés par la Société. Une copie dudit certificat restera annexée au présent acte.

Le notaire instrumentant a par ailleurs, en conformité avec l'article 271 (2) de la Loi, vérifié et attesté l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société et du Projet Commun.

VI. A la lumière de ce qui précède et après avoir soigneusement examiné le Projet Commun, l'Associée Unique décide d'approuver la Fusion dans les conditions décrites dans ledit Projet Commun.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la Société Comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même société et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la Société Comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 03 février 2012. Relation: ECH/2012/203. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 03 février 2012.

Référence de publication: 2012018241/143.

(120021519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Ecolab Lux 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.324.626,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 153.397.

In the year two thousand and twelve, on the first of February.

Before Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Ecolab Co., an unlimited liability company incorporated and governed by the laws of the Province of Nova Scotia (Canada), having its registered address at 1300 1969 Upper Water Street, Purdy's Wharf Tower II, Halifax NS, B3J 3R7, Canada, registered with the Registry of Joint Stock Companies of the Province of Nova Scotia, Canada, under number 3093115, here represented by Ms. Peggy Simon, employee with professional address at 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on January 27, 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing company and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing company, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing company is the sole shareholder (hereinafter referred to as the "Sole Shareholder"), of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of "Ecolab Lux 4 S.à r.l." (hereinafter referred to as the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Fernand Unsen, notary, residing in Diekirch (Grand Duchy of Luxembourg), acting as replacement of Maître Henri Beck, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, dated May 28th, 2010, and published in the Memorial C, "Recueil des Sociétés et Associations" No. 1313, on June 25th, 2010.

II. The Sole Shareholder notes that, on November 30th, 2011, the board of managers of the Company approved the common draft terms (hereinafter referred to as the "Common Draft Terms") of the cross-border merger to be under-

taken by the Company and Ecolab Holdings S.à r.l. / B.V., a private limited liability company duly incorporated under the laws of the Netherlands, having its corporate seat in Nieuwegein, the Netherlands, registered with the Trade Register of the Chamber of Commerce for Midden - Nederland under number 34165331 and its central administration and place of effective management at 13-15, avenue de la Liberté, L1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 153860, pursuant to a deed of the undersigned notary dated June 17th, 2010, and published in the Mémorial C, "Recueil des Sociétés et Associations" No. 1582, on August 3rd, 2010 (hereinafter referred to as the "Acquired Company"), and whereby all assets and liabilities of the Acquired Company, following its dissolution without liquidation, will be transferred to the Company under universal title in exchange for the issue of shares, along with a cash payment, by the Company, to the sole benefit of the Sole Shareholder, in its capacity as sole shareholder of the Acquired Company (hereinafter referred to as the "Merger"). It is further noted that, in accordance with article 262 of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended from time to time (hereinafter referred to as the "Law"), the Common Draft Terms have been published in the Mémorial C, "Recueil des Sociétés et Associations" No. 3034, on December 10th, 2011.

III. The Sole Shareholder acknowledges that all the documents, where applicable, listed in article 267 of the Law have been made available for its inspection at the registered office of the Company, at least one month before the date of the present deed.

IV. The Sole Shareholder also acknowledges that no objections to the Merger were received between the date of the publication of the Common Draft Terms in the Mémorial C, "Recueil des Sociétés et Associations" and the date of the present deed.

V. The Sole Shareholder further acknowledges that, in accordance with the Common Draft Terms, the Merger is effective for accounting purposes as of December 1st, 2011 whereupon the operations of the Acquired Company shall be treated as having been carried out on behalf of the Company and shall be accounted for in the annual accounts of the Company.

VI. The Sole Shareholder acknowledges that, in compliance with article 273ter of the Law, the Merger will be effective upon the publication of the present deed in the Mémorial C, "Recueil des Sociétés et Associations" (hereinafter referred to as the "Effective Date") and that the Merger will have the following consequences ipso jure and simultaneously as of the Effective Date:

- the universal transfer by the Acquired Company of any and all of its assets and liabilities to the Company;
- the Acquired Company will cease to exist; and
- the issue of ten million, eight hundred and fifty-seven thousand, eight hundred and eighty (10,857,880) shares in the Company's share capital, having a nominal value of EUR 1.-each to the sole profit of the Sole Shareholder

In respect of this last consequence ipso jure of the merger, the Sole Shareholder resolves to increase, with effect as of the Effective Date, the share capital of the Company by an amount of ten million, eight hundred and fifty-seven thousand, eight hundred and eighty Euro (EUR 10,857,880.-) in order to bring it from its current amount of sixteen million, three hundred and twenty-four thousand, six hundred and twenty-six Euro (EUR 16,324,626.-) to twenty-seven million, one hundred and eighty-two thousand, five hundred and six Euro (EUR 27,182,506.-) by the issue, to the sole benefit of the Sole Shareholder, of ten million, eight hundred and fifty-seven thousand, eight hundred and eighty (10,857,880) shares of a par value of one Euro (EUR 1.-) which will be fully paid up as a result of the transfer of all the assets and liabilities of the Acquired Company to the Company in accordance with the Common Draft Terms of the Merger.

Statement

The undersigned notary states that he has received and verified the certificate delivered by the Dutch notary stating in a satisfactory way the full observation of the procedural requirements required under Dutch law and the compliance with the relevant Dutch merger requirements by the Acquired Company, a copy of which will remain annexed to the present deed.

The undersigned notary further states, in accordance with article 271 (2) of the Law having verified and certified the existence and legality of all the acts and formalities incumbent upon the Company and of the Common Draft Terms.

VII. In light of the above and having carefully examined the Common Draft Terms, the Sole Shareholder resolves to approve the Merger in the terms and conditions as described in the Common Draft Terms.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le premier février.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Ecolab Co., une société à responsabilité illimitée constituée et gouvernée par les lois de la Province de Nouvelle-Ecosse, Canada, ayant son siège social à 1300 -1969 Upper Water Street, Purdy's Wharf Tower II, Halifax NS, B3J 3R7, Canada, et enregistrée avec le Registre des sociétés de capitaux de la Province de Nouvelle-Ecosse, Canada, sous le numéro 3093115, ici représentée par Mme Peggy Simon, employée, avec adresse professionnelle à 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 janvier 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique (ci-après l'«Associée Unique») de la société à responsabilité limitée établie au Luxembourg sous la dénomination d'«Ecolab Lux 4 S.à r.l.» (ci-après la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg daté du 28 mai 2010, publié au Mémorial C «Recueil des Sociétés et Associations» N° 1313 du 25 juin 2010.

II. L'Associée Unique acte que, le 30 novembre 2011, le conseil de gérance de la Société a approuvé le projet commun de fusion transfrontalière (ci-après le «Projet Commun») qui sera réalisée par la Société et Ecolab Holdings S.à r.l. / B.V., une société à responsabilité limitée constituée d'après les lois des Pays-Bas, ayant son siège social statutaire à Nieuwegein, Pays-Bas, enregistrée auprès de la Chambre de Commerce des Pays-Bas (Midden-Nederland) sous le numéro 34165331, et dont le lieu d'administration centrale et de gestion effective est situé au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, également inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 153.860, suivant un acte de Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, daté du 17 juin 2010, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1582, du 3 août 2010 (ciaprès la «Société Absorbée»), et par laquelle l'ensemble du passif et de l'actif de la Société Absorbée sera, suite à sa dissolution sans liquidation, transféré à la Société à titre universel en échange de l'émission de parts sociales, ainsi que d'une soulte en espèces, par la Société au profit de l'Associée Unique en sa capacité d'associée unique de de la Société Absorbée (ci-après la «Fusion»). Il est par ailleurs noté qu'en accord avec l'article 262 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), le Projet Commun a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3034, du 10 décembre 2011.

III. L'Associée Unique note que tous les documents, listés à l'article 267 de la Loi ont été mis à sa disposition pour son inspection au siège social de la Société, au moins 1 mois avant la date du présent acte.

IV. L'Associée Unique prend également acte qu'aucune objection à la Fusion n'a été reçu entre la date de publication du Projet Commun au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et la date du présent acte.

V. L'Associée Unique prend par ailleurs acte qu'en accord avec le Projet Commun, la Fusion sera effective pour des raisons comptables au 1^{er} décembre 2011, date à laquelle les opérations de la Société Absorbée seront traitées comme ayant été effectuées par la Société et seront comptabilisées dans les comptes annuels de la Société.

VI. L'Associée Unique prend acte qu'en conformité avec l'article 273ter de la Loi la Fusion sera effective à partir de la publication du présent acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la «Date d'Effet») et que la Fusion entraînera de plein droit et simultanément les effets suivants à la Date d'Effet:

- La transmission universelle par la Société Absorbée de l'ensemble du patrimoine actif et passif à la Société;
- La Société Absorbée cessera d'exister;
- L'émission de dix millions, huit cent cinquante-sept mille, huit cent quatre-vingt (10.857.880) parts sociales dans le capital social de la Société, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, au seul profit de l'Associée Unique.

Concernant la dernière conséquence ipso jure de la Fusion, l'Associée Unique décide, avec effet à la Date d'Effet, d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de dix millions, huit cent cinquante-sept mille, huit cent quatre-vingt Euros (10.857.880,- EUR) pour le porter de son montant actuel de seize millions, trois cent vingt-quatre mille, six cent vingt-six Euros (16.324.626,- EUR) à vingt-sept millions, cent quatre-vingt-deux mille, cinq cent six Euros (27.182.506,- EUR) par la création et l'émission de dix millions, huit cent cinquante-sept mille, huit cent quatre-vingt (10.857.880) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (1,EUR) chacune qui seront entièrement souscrites et libérées par la transmission de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société et ce en accord avec le Projet Commun de Fusion.

Déclaration

Le notaire instrumentant atteste qu'il a reçu et vérifié le certificat délivré par le notaire hollandais certifiant que les exigences procédurales requis par le droit hollandais et le respect des conditions hollandaises applicables aux fusions ont été pleinement observés par la Société Absorbée. Une copie dudit certificat restera annexée au présent acte.

Le notaire instrumentant a par ailleurs, en conformité avec l'article 271 (2) de la Loi, vérifié et attesté l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société et du Projet Commun.

VII. A la lumière de ce qui précède et après avoir soigneusement examiné le Projet Commun, l'Associée Unique décide d'approuver la Fusion dans les conditions décrites dans ledit Projet Commun.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la Société Comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même société et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la Société Comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 3 février 2012. Relation: ECH/2012/204. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 3 février 2012.

Référence de publication: 2012018242/159.

(120021739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Stena Forth Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 165.630.

— STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the nineteenth of December;

Before the undersigned notary Maître Carlo WERSANDT, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

There appeared:

The company Stena Forth Lux 1 S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary public dated December 19, 2011, having its registered office at 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, duly represented by Me Pierre METZLER, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on December 12, 2011.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing person representing the incorporator and by the notary will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Such incorporator, represented as here above stated, has requested the notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. Form - Name - Duration - Registered office - Corporate Object

Art. 1. Form - Name. There is hereby established a company with limited liability (*société à responsabilité limitée*) governed by Luxembourg law, under the name of Stena Forth Lux 2 S.à r.l. (hereinafter referred to as the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by resolution of the sole manager or, in case of a plurality of managers, by resolution of the board of managers of the Company.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

If political, economical or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Company, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the

nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 4. Corporate Object. The object of the Company is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect participation and to companies of the group of companies the Company is part of, any assistance of whatever kind including but not limited to financial assistance, loans, advances, securities or guarantees.

Without prejudice to the generality of the object of the Company, this latter may do all or any of the following:

- acquisition, possession, administration, sale, exchange, transfer, trade and investment in and alienation of shares, bonds, funds, notes, evidences of indebtedness and other securities, borrowing of money and issuance of notes therefore, as well as the lending of money;
- acquisition of income arising from the disposal or licensing of copyrights, patents, designs, secret processes, trademarks or other similar interests;
- rendering of technical assistance;
- participation in and management of other companies.

The Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only.

The Company's purpose is further the buying, the holding and selling, the chartering in and the chartering out, and the management of seagoing ships, as well as the financial and commercial operations that relate directly or indirectly to such activities.

In addition, the Company may charter, hold, lease, operate and/or provide vessels and equipment used in contract drilling services in oil and gas drilling operations; the Company may also acquire, hold, manage, sell or dispose of any such related equipment, enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions relating to contract drilling services.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

In a general fashion, the Company may carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Title II. Capital - Units

Art. 5. Share Capital. The subscribed corporate capital is set at twenty thousand US Dollars (USD 20,000) represented by twenty thousand (20,000) corporate units with a par value of one US Dollar (USD 1) each.

The share capital may be increased or decreased by a decision of the sole member or by a resolution of the members, as the case may be.

Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

Art. 6. Transfer of Units. If the Company has at least two members, the corporate units are freely transferable between the members.

In case of plurality of members, the transfer of units inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the Company's capital.

In case of a sole member, the units of the Company are freely transferable to nonmembers.

In the case of the death of a member, the unit transfer to non-members is subject to the consent of members representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs are allowed to seal assets or documents of the Company.

Art. 7. Redemption of Units. The Company may redeem its own units subject to the relevant legal dispositions.

The acquisition and disposal by the Company of units held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of member(s).

Title III. General Meetings of Members

Art. 8. Power of the General Meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Company shall represent the entire body of members of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the activity of the Company.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the Company by a unanimous decision.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 9. Vote. Each unit entitles to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Company will recognize only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such unit until one person has been appointed as the sole owner vis-à-vis the Company.

Art. 10. Single Member. If the Company has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The resolutions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Moreover, agreements entered into between the sole member and the Company represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Title IV. Management

Art. 11. Board of managers. The Company is managed by a board of managers composed of at least two (2) A managers and one (1) B manager, either members or not.

The managers are appointed by the general meeting of members, which shall determine their number, fix the term of their office as well as their remuneration. They shall hold office until their successors are elected.

The managers may be removed at any time, with or without cause (ad nutum), by a resolution of the general meeting.

In the event of one or more vacancies in the board of managers because of death, retirement or otherwise, the remaining managers may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the general meeting ratifies the election at its next meeting.

Art. 12. Meetings. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager, at the place indicated in the notice of meeting.

Written or verbal notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting.

This notice may be waived by the consent in writing or by telegram, telex, telefax, or by email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may be represented at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram, telex, telefax or by e-mail another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing or by cable, telegram, telex, telefax or by e-mail.

The board of managers may only deliberate or act validly if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Art. 13. Minutes of the Meetings. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, or, in his absence, by the chairman pro tempore, who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 14. Powers. The board of managers or the sole manager, as the case may be, is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf and in the interest of the Company.

All powers not expressly reserved by law to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers or the sole manager.

The board of managers or the sole manager may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board or the sole manager shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons, who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 15. Representation. The Company will be bound by the joint signatures of either (i) two (2) A managers or (ii) one (1) A manager plus one (1) B manager, except for the day-to-day management of the Company (for costs and/or expenses below twenty-five thousand Euro (EUR 25.000,-) where the signature of one (1) A manager will be binding for the Company.

The Company will be bound by the single or joint signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of managers.

Art. 16. Liability. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are liable for the correct performance of their duties.

Title V. Accounts

Art. 17. Financial Year. The financial year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December of the same year, with the exception of the first financial year.

Art. 18. Annual Accounts. The balance sheet and the profit and loss accounts are drawn up by the board of managers or the sole manager as at the end of each financial year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Company.

The annual accounts shall then be submitted to the annual general meeting of members.

Art. 19. Profits, Reserves and Dividends. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, charges and provisions, such as approved by the annual general meeting of members represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the annual net profits of the Company, shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital of the Company.

The remaining profits shall be allocated by a resolution of the general meeting of members, which may resolve:

- (i) to pay a dividend to the members proportionally to the units they hold or
- (ii) to carry them forward or
- (iii) to transfer them to another distributable reserve, account of the Company.

Notwithstanding the above, the members may resolve to pay interim dividends on the future net profit of the current financial year provided that:

- (i) the annual accounts of the preceding financial year have been duly approved by a resolution of the members;
- (ii) the interim dividends are paid within two (2) months following the drawing-up by the managers of interim accounts showing that sufficient assets are available for such distribution.

If the paid interim dividends exceed the amount finally distributable to the members according to the annual general meeting, the excess is not to be considered as dividend paid on account but as an immediately due receivable of the Company towards the members.

The above provisions exist without prejudice to the right of the general meeting of members to distribute at any moment to the members any net profits deriving from the previous financial years and carried forward or any amounts from any distributable reserve accounts.

Title VI. Winding up - Liquidation - Miscellaneous

Art. 20. Liquidation. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities), appointed by the meeting of members resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Company to an end.

Once the liquidation is closed, the remaining assets of the Company shall be allocated to the members proportionally to the units they hold in the Company.

Art. 21. Miscellaneous. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Commercial Companies Act dated 10 August 1915, as amended.

Transitional provision

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2012.

Subscription and Payment

The twenty thousand (20,000) corporate units have been issued with an aggregate premium of eighty thousand US Dollars (USD 80,000).

All of the twenty thousand (20,000) corporate units have been subscribed by the company Stena Forth Lux 1 S.à r.l., predesignated.

All of the twenty thousand (20,000) corporate units as well as the attached premium have been fully paid in by the subscriber predesignated so that the amount of one hundred thousand US Dollars (USD 100,000) is at the free disposal of the Company, as certified to the undersigned notary.

Resolutions of the Sole Member

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, represented as here above stated, representing the entire corporate capital took the following resolutions:

- 1) The registered office of the Company is set at 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- 2) The number of managers is fixed at four (4).
- 3) The following persons are appointed managers for an unlimited duration:

As A managers:

- Mr. Stephen Robert CLARKSON, company director, born on 4 January 1957 in Liverpool, United Kingdom, residing privately at 19, rue Henri VII, L-1725 Luxembourg;

- Mrs. Annika HULT, managing director, born on 17 April 1973 in Lerum, Sweden, residing privately at 5, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg;

- Mr. Ernst KRAUSE, company director, born on 24 March 1946 in Sankt Peter-Ording, Germany, residing privately at 24, Rue des Vignes, L-6765 Grevenmacher;

As B manager:

- Mr. Staffan Werner HULTGREN, company director, born on 30 December 1961 in Fagelvik, Sweden, residing privately at Golfbanevägen 20 SE-436 50 Hovås, Sweden.

4) KPMG AUDIT, with registered office at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 103590, is appointed as the Company's independent auditor (Réviseur d'entreprises) for a period which shall end at the annual general meeting of the Company to be held in 2013.

5) The amount of two thousand US-Dollars (USD 2,000) is allocated out of the share premium account to the legal reserve account of the Company.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Commercial Companies Act dated 10 August 1915 and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred fifty Euro (EUR 1.150).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and German text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document, having been read to the person appearing, that person appearing signed together with the notary the present original deed.

Follows the German version:

Im Jahre Zweitausendelf, am neunzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Carlo WERSANDT, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft Stena Forth Lux 1 S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet gemäß den Gesetzen von Luxemburg laut notarieller Urkunde vom 19. Dezember 2011, mit eingetragendem Gesellschaftssitz in 26B, boulevard Royal, L2449 Luxemburg, noch nicht eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg,

ordnungsgemäß vertreten durch Me Pierre METZLER, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt am 12. Dezember 2012.

Die besagte Vollmacht bleibt nach ne varietur Unterzeichnung durch die erschienene Person, welche den Gründer vertritt und den unterzeichnenden Notar an dieser Urkunde zum Zwecke der Einregistrierung anliegend.

Der Gründer, vertreten wie vorgenannt, ersuchte den unterzeichnenden Notar, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) welche den geltenden Gesetzen und der folgenden Satzung unterliegen wird, aufzunehmen:

Titel I. Form - Name - Dauer - Gesellschaftssitz - Gesellschaftszweck

Art. 1. Form - Name. Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), die dem Luxemburger Recht unterliegt, unter der Bezeichnung Stena Forth Lux 2 S.à r.l. (nachstehend die "Gesellschaft"), gegründet.

Art. 2. Dauer. Die Gesellschaft besteht auf unbeschränkte Zeit.

Art. 3. Gesellschaftssitz. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg-Stadt. Er kann innerhalb der Stadt Luxemburg durch Beschluss des alleinigen Geschäftsführers oder, im Falle von mehreren Geschäftsführern, der Geschäftsführung verlegt werden.

Er kann an irgendeinen Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg durch Beschluss der Gesellschafterversammlung verlegt werden. Niederlassungen oder andere Büros können sowohl in Luxemburg als auch im Ausland durch Beschluss der Geschäftsführung eröffnet werden.

Sollten sich Entwicklungen politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art zugetragen haben oder imminert werden, die die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und Personen im Ausland, wie durch die Geschäftsführung bestimmt, gefährden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur Beendigung dieser anormalen Zustände, ins Ausland verlegt werden; diese vorübergehenden Maßnahmen beeinflussen in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, welche ungeachtet der vorübergehenden Verlegung des Gesellschaftssitzes, eine luxemburgische Gesellschaft bleibt. Diese vorübergehenden Maßnahmen werden von der Geschäftsführung getroffen und allen betroffenen Parteien mitgeteilt.

Art. 4. Gesellschaftszweck. Zweck der Gesellschaft ist es Beteiligungen, unter welcher Form auch immer, in jedem kaufmännischen, industriellen, finanziellen oder anderen Luxemburger oder ausländischen Unternehmen zu halten; sämtliche Wertpapiere und Rechte durch Beteiligung, Einlage, Optionsrecht oder auf sonstige Art und Weise zu erwerben.

Die Gesellschaft kann ihr Vermögen nutzen, um es in Grundbesitz zu investieren, um ihre Aktiva, wie sie von Zeit zu Zeit zusammengesetzt sind, nämlich aber nicht beschränkt auf ihr Portfolio von Wertpapieren jeglichen Ursprungs, zu errichten, verwalten, auszubauen und darüber zu verfügen, um sich an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle von Unternehmen zu beteiligen, um durch Investition, Zeichnung, Unterzeichnung oder Optionsrecht, Wertpapiere und alle Rechte des geistigen Eigentums zu erwerben, sie durch Verkauf, Übertragung, Tausch oder sonstwie zu veräußern, um Lizenzen für Rechte des geistigen Eigentums zu erhalten oder zu gewähren und den Gesellschaften, oder zum Nutzen der Gesellschaften, in welchen sie eine mittelbare oder unmittelbare Beteiligung hält, sowie der Gruppe von Gesellschaften der die Gesellschaft angehört, jede Unterstützung jeglicher Art, einschließlich aber nicht beschränkt auf finanzielle Unterstützung, Darlehen, Vorschüsse, Sicherheiten oder Garantien zu gewähren.

Ohne Beeinträchtigung der Allgemeinheit des Gesellschaftsobjektes, kann die Gesellschaft noch folgendes unternehmen:

- der Erwerb, Besitz, Verwaltung, Verkauf, Tausch, Übertragung, Handel und Investition in und Abtretung von Anteilen, Anleihen, Fonds, Noten, Schuldtitel und anderen Wertpapieren, die Aufnahme von Darlehen und die Ausgabe von Schuldscheinen hierfür, sowie Darlehen gewähren;
- der Erwerb von Einkommen als Folge der Verfügung oder Lizenzerteilung von Urheberrechten, Patenten, Mustern, geheimen Verfahren, eingetragenen Marken oder anderen ähnlichen Interessen;
- die Gewährung von technischer Unterstützung;
- die Beteiligung in und der Geschäftsführung von anderen Gesellschaften.

Die Gesellschaft kann Darlehen in jeder Form aufnehmen und Anleihen, Noten, Wertpapiere, Schuldverschreibungen und Bescheinigungen privat ausgeben, vorausgesetzt, dass sie nicht frei übertragbar sind und dass sie nur in eingetragener Form ausgegeben werden.

Ferner besteht der Zweck der Gesellschaft im Kauf, Besitz, Verkauf sowie in der Anmietung und Vermietung und im Management von Hochseeschiffen, einschließlich der finanziellen und geschäftlichen Tätigkeiten, welche mit oben genannten Aktivitäten unmittelbar oder mittelbar verbunden sind.

Zusätzlich kann die Gesellschaft Seefahrzeuge sowie die Ausstattung, welche zur Erbringung von Ölbohr-/ und Gasbohrdienstleistungen benutzt wird, chartern, besitzen, mieten, betreiben und/oder zur Verfügung stellen; ferner kann die Gesellschaft dahingehende Ausstattungen erwerben, besitzen, managen, verkaufen oder veräußern, finanzielle, wirtschaftliche und andere Transaktionen, welche vertragliche Bohrdienstleistungen betreffen, eingehen, betreuen oder an diesen teilnehmen.

Die Gesellschaft kann alle wirtschaftlichen, technischen und finanziellen Geschäftsvorgänge, welche unmittelbar oder mittelbar die oben genannten Bereiche betreffen, durchführen, um die Erfüllung des Gesellschaftszwecks zu ermöglichen.

Allgemein kann die Gesellschaft jede Handlung unternehmen, welche sie für die Erfüllung und die Förderung ihres Gesellschaftszwecks für nötig erachtet.

Titel II. Gesellschaftskapital und Geschäftsanteile

Art. 5. Gesellschaftskapital. Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt zwanzigtausend US-Dollar (USD 20.000), eingeteilt in zwanzigtausend (20.000) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je einem US-Dollar (USD 1).

Das Gesellschaftskapital kann durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder durch Beschluss der Gesellschafterversammlung erhöht oder herabgesetzt werden, wie der Fall auch sein mag.

Jeder Geschäftsanteil berechtigt zur Zuteilung eines Teils der Aktiva und des erzielten Gewinnes der Gesellschaft im direkten proportionalen Verhältnis zu der Zahl der bestehenden Geschäftsanteile.

Art. 6. Anteilübertragung. Wenn die Gesellschaft mindestens zwei Gesellschafter hat, sind die Geschäftsanteile frei unter den Gesellschaftern übertragbar.

Im Falle mehrerer Gesellschafter, ist die Übertragung von Geschäftsanteilen unter Lebenden an Nicht-Gesellschafter abhängig von der in einer Hauptversammlung getätigten Zustimmung der Gesellschafter, die darin mindestens drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten müssen.

Im Falle eines alleinigen Gesellschafters, sind die Geschäftsanteile frei zugunsten Nicht-Gesellschaftern übertragbar.

Im Todesfall eines Gesellschafters ist die Übertragung von Geschäftsanteilen an Nicht-Gesellschafter von der Zustimmung der Gesellschafter abhängig, die nicht weniger als drei Viertel (3/4) der Rechte der verbleibenden Gesellschafter vertreten. In diesem Fall jedoch, ist die Genehmigung nicht erforderlich, wenn die Übertragung an Pflichtteilsberechtigte oder den überlebenden Ehegatten erfolgt.

Gläubiger, Rechtsnachfolger oder Erben der Gesellschafter können in keinem Fall Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder Gesellschaftsdokumenten stellen.

Art. 7. Erwerb der Anteile durch die Gesellschaft. Die Gesellschaft kann unter den gesetzlich erlaubten Bedingungen ihre eigenen Anteile erwerben.

Der Erwerb und die Verfügung durch die Gesellschaft von und über Anteile, die sie in ihrem eigenen Gesellschaftskapital hält, soll aufgrund eines Beschlusses unter den Fristen und Bedingungen der Gesellschafterversammlung stattfinden.

Titel III. Gesellschafterversammlung

Art. 8. Befugnisse der Gesellschafterversammlung. Jede ordnungsgemäß einberufene Gesellschafterversammlung wird die Gesamtheit der Gesellschafter der Gesellschaft vertreten. Sie wird die ausgedehntesten Befugnisse haben, alle Handlungen bezüglich der Geschäfte der Gesellschaft anzuordnen, zu vollstrecken oder zu ratifizieren.

Sofern das Gesetz nichts Gegenteiliges vorsieht, werden die Beschlüsse der ordnungsgemäß einberufenen Gesellschafterversammlung mit einfacher Mehrheit der anwesenden und abstimmenden Gesellschafter angenommen.

Das Gesellschaftskapital und die sonstigen Bestimmungen gegenwärtiger Satzung können jederzeit durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder der Mehrheit, der Gesellschafter, welche mindestens 3/4 des Gesellschaftskapitals vertreten, abgeändert werden. Die Gesellschafter können die Nationalität der Gesellschaft durch einen einstimmigen Beschluss ändern.

Falls alle Gesellschafter bei der Gesellschafterversammlung anwesend oder vertreten sind und falls sie erklären, dass sie über die Tagesordnung informiert wurden, kann die Gesellschafterversammlung ohne vorherige Einberufung oder Veröffentlichung abgehalten werden.

Art. 9. Stimmrecht. Jeder Geschäftsanteil gibt Anrecht auf eine Stimme in ordentlichen und außerordentlichen Gesellschafterversammlungen.

Die Gesellschaft wird nur einen einzigen Eigentümer pro Geschäftsanteil anerkennen; falls sich ein Anteil im Besitz von mehr als einer Person befindet, hat die Gesellschaft das Recht, die Ausübung aller Rechte des betreffenden Geschäftsanteils aufzuheben, bis eine Person als alleiniger Eigentümer in den Beziehungen zu der Gesellschaft benannt wurde.

Art. 10. Alleiniger Gesellschafter. Wenn die Gesellschaft nur über einen Gesellschafter verfügt, so übt dieser alleinige Gesellschafter alle Befugnisse der Gesellschafterversammlung aus.

Die Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters, die im Bereich des ersten Absatzes gefasst werden, werden protokolliert oder schriftlich niedergelegt.

Ebenfalls werden die Verträge, welche zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der von ihm vertretenen Gesellschaft eingegangen werden, protokolliert oder schriftlich niedergelegt. Dennoch ist diese letzte Vorschrift für laufende Geschäfte, die unter normalen Bedingungen abgeschlossen wurden, nicht anwendbar.

Titel IV. Geschäftsführung

Art. 11. Geschäftsführer / Geschäftsführung. Die Gesellschaft wird durch eine Geschäftsführung geleitet, die sich aus mindestens zwei (2) A Geschäftsführern und einem (1) B Geschäftsführer, die Gesellschafter sein können, zusammensetzt.

Die Geschäftsführer werden durch die Hauptversammlung der Gesellschafter ernannt, die ihre Zahl bestimmt, die Dauer ihres Amtes, sowie ihre Vergütung festlegt. Sie halten das Amt inne, bis ihre Nachfolger gewählt sind.

Die Geschäftsführer können jederzeit, mit oder ohne Begründung (ad nutum), durch Beschluss der Hauptversammlung ihres Amtes enthoben werden.

Im Falle einer oder mehrerer Vakanzen in der Geschäftsführung, aufgrund Todes, Ruhestandes oder dergleichen, können sich die verbleibenden Geschäftsführer entschließen, eine solche Vakanz, in Übereinstimmung mit den Bestimmungen des Gesetzes, zu besetzen. In diesem Fall bestätigt die Hauptversammlung die Wahl im Rahmen seiner folgenden Sitzung.

Art. 12. Versammlungen. Die Geschäftsführung kann unter ihren Mitgliedern einen Vorsitzenden ernennen. Sie kann weiterhin einen Sekretär ernennen, der nicht Geschäftsführer sein muss und der verantwortlich für das Anfertigen der Sitzungsprotokolle der Geschäftsführung und der Gesellschafter ist.

Die Geschäftsführung kommt auf Einberufung durch den Vorsitzenden oder eines jeden der Geschäftsführer an dem Ort zusammen, der in der Einberufung der Sitzung genannt ist.

Schriftliche oder mündliche Einberufungen zu jeder Sitzung der Geschäftsführung müssen allen Geschäftsführern mindestens vierundzwanzig Stunden vor dem Zeitpunkt der Abhaltung der Sitzung zugestellt werden, außer in dringenden Fällen, wobei dann die Art des Dringlichkeitsfalles in der Einberufung genannt werden muss. Auf die Einberufung kann schriftlich oder per Telegramm, Telex, Fax oder E-Mail durch jeden Geschäftsführer verzichtet werden. Gesonderte Einberufungen sind nicht notwendig bei individuellen Sitzungen, die zu Zeiten und an Orten gehalten werden, welche aus einem Zeitplan hervorgehen, welcher vorher durch einen Geschäftsführungsbeschluss genehmigt wurde.

Jeder Geschäftsführer kann sich bei jeder Sitzung vertreten lassen, indem er schriftlich oder per Telegramm, Telex, Fax oder E-Mail einen anderen Geschäftsführer zu seinem Vertreter bestellt.

Abstimmungen können auch schriftlich oder per Kabeltelegramm, Telegramm, Telex, Fax oder E-Mail durchgeführt werden.

Die Geschäftsführung kann nur wirksam beraten und handeln, wenn mindestens eine Mehrheit von Geschäftsführern bei der Sitzung der Geschäftsführung anwesend oder vertreten ist. Die Entscheidungen werden durch eine Mehrheit der, bei einer Sitzung anwesenden oder vertretenen, Geschäftsführer getroffen.

Art. 13. Protokolle der Sitzungen. Die Protokolle jeder Sitzung der Geschäftsführung werden von dem Vorsitzenden unterzeichnet oder, in dessen Abwesenheit, durch den kommissarischen Vorsitzenden, der den Vorsitz dieser Sitzung übernommen hat.

Abschriften oder Auszüge solcher Protokolle, welche zur Vorlage in Rechtsstreitigkeiten oder in sonstiger Weise vorgelegt werden können, werden von dem Vorsitzenden und dem Sekretär oder zwei Geschäftsführern unterzeichnet.

Art. 14. Befugnisse. Die Geschäftsführung oder der alleinige Geschäftsführer, soweit dies gegeben ist, verfügt über die weitestgehenden Befugnisse jegliche Verwaltungs- und Verfügungshandlungen im Namen und im Interesse der Gesellschaft vorzunehmen.

Sämtliche Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, fallen in die Zuständigkeit der Geschäftsführung oder des alleinigen Geschäftsführers.

Der alleinige Geschäftsführer oder die Geschäftsführung kann ihre Befugnisse betreffend die tägliche Geschäftsführung und Angelegenheiten der Gesellschaft, sowie die Vertretung der Gesellschaft betreffend solcher Geschäftsführung und Angelegenheiten, mit vorherigem Einverständnis der Gesellschafterversammlung an einen oder mehrere Geschäftsführer oder an ein Komitee (dessen Mitglieder nicht zwingenderweise Geschäftsführer der Gesellschaft sein müssen) übertragen, welche unter den Bedingungen und Befugnissen, die von dem alleinigen Geschäftsführer oder von der Geschäftsführung festgelegt werden, beraten und beschließen. Der alleinige Geschäftsführer oder die Geschäftsführung kann ebenfalls jegliche Befugnisse und Sondervollmachten an jede Person, welche nicht zwingenderweise Geschäftsführer sein muss, übertragen, Angestellte einstellen oder absetzen und deren Bezüge festsetzen.

Art. 15. Vertretung. Die Gesellschaft wird durch die gemeinsamen Unterschriften entweder (i) von zwei (2) A Geschäftsführern oder (ii) einem A Geschäftsführer und einem B Geschäftsführer, verpflichtet, abgesehen von der täglichen Geschäftsführung der Gesellschaft (für Kosten und/oder Ausgaben unter fünfundzwanzigtausend Euro (EUR 25.000) bei der die Unterschrift von einem (1) A Geschäftsführer die Gesellschaft verpflichten wird.

Die Gesellschaft wird durch die einzelne oder gemeinsame Unterschrift jeder Person verpflichtet, an die solche Zeichnungsbefugnis durch die Geschäftsführung delegiert wurde.

Art. 16. Haftpflicht. Die Geschäftsführer sind, in Ausübung ihres Mandats, für die Verpflichtungen der Gesellschaft nicht persönlich haftbar. Als Vertreter der Gesellschaft sind sie verantwortlich für die gewissenhafte Ausführung der ihnen obliegenden Pflichten.

Titel V. Abschlüsse

Art. 17. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft wird am ersten Januar eines jeden Jahres beginnen und am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres enden, mit Ausnahme des ersten Geschäftsjahres.

Art. 18. Jahresabschluss. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres wird durch den alleinigen Geschäftsführer oder die Geschäftsführung ein Jahresabschluss, sowie eine Gewinn- und Verlustrechnung erstellt und den Gesellschaftern am Sitz der Gesellschaft zur Verfügung gestellt.

Der Jahresabschluss wird anschließend der jährlichen Gesellschafterversammlung vorgelegt.

Art. 19. Gewinne, Rücklagen und Dividenden. Das Guthaben der Gewinn- und Verlustrechnung nach Abzug der Kosten, Ausgaben, Tilgungen und Provisionen, so, wie von der jährlichen Gesellschafterversammlung gebilligt, stellt den Reingewinn der Gesellschaft dar.

Jedes Jahr werden wenigstens fünf Prozent (5%) von dem jährlichen Reingewinn der Gesellschaft zur Bildung der gesetzlichen Rücklage verwendet. Diese zwingende Verpflichtung zur Bildung der gesetzlichen Rücklage endet, wenn die Rücklage einen Betrag erreicht hat, der zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft entspricht.

Die verbleibenden Gewinne werden durch Beschluss der Gesellschafterversammlung verwendet, welche beschließen kann, (i) den Gesellschaftern Dividenden entsprechend den von Ihnen gehaltenen Gesellschaftsanteilen, auszuzahlen oder (ii) sie vorzutragen oder (iii) sie zu einem anderen verteilbaren Rücklagenkonto der Gesellschaft zu übertragen.

Ungeachtet des oben angeführten, können die Gesellschafter beschließen, Vorschüsse auf Dividenden auf dem kommenden Reingewinn des aktuellen Geschäftsjahres auszuzahlen, vorausgesetzt dass:

(i) der Jahresabschluss des vergangenen Geschäftsjahres ordnungsgemäß durch einen Beschluss der Gesellschafter gebilligt wurde;

(ii) die Vorschüsse auf Dividenden innerhalb von zwei (2) Monaten nach der Aufstellung des Interimabschlusses durch die Gesellschafter, welches beurkundet, dass genügend Mittel zur Verfügung stehen, ausgezahlt werden;

Wenn die ausgezahlten Vorschüsse auf Dividenden den laut der jährlichen Gesellschafterversammlung endgültig verteilbaren Betrag übersteigen, wird der Überschuss nicht als ausgezahlte Dividende berücksichtigt, sondern als eine unverzüglich fällige Forderung der Gesellschaft gegenüber den Gesellschaftern.

Die obengenannten Bestimmungen bestehen, unbeschadet des Rechts der Gesellschafterversammlung den Gesellschaftern zu jedem Zeitpunkt jeden sich aus den vorigen Geschäftsjahren beziehenden und übertragenen Reingewinn oder jede, von verteilbaren Rücklagenkonten stammende Beträge auszuzahlen.

Titel VI. Auflösung - Liquidation - Verschiedenes

Art. 20. Liquidation. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidator (en) (welche natürliche Personen oder Körperschaften sein können) erfolgen, die durch die Gesellschafterversammlung ernannt werden, welche über diese Auflösung entscheidet und deren Befugnisse und Vergütungen festlegt.

Der Tod, die Aufhebung der Zivilrechte, der Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit einer der Gesellschafter, werden in keiner Weise die Beendigung der Gesellschaft zur Folge haben.

Nach Abschluss der Liquidation werden die Aktiva der Gesellschaft im Verhältnis, entsprechend den Geschäftsanteilen, die sie halten, den Gesellschaftern zugeteilt.

Art. 21. Verschiedenes. Für alle Punkte, die nicht in der vorliegenden Satzung geregelt sind, gelten die Bestimmungen des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertundfünfzehn über die Handelsgesellschaften wie abgeändert.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung der Gesellschaft und wird am 31. Dezember 2012 enden.

Zeichnung und Zahlung

Die zwanzigtausend (20.000) Geschäftsanteile wurden mit einem Gesamtagio in Höhe von achtzigtausend US Dollar (USD 80.000) ausgegeben.

Sämtliche zwanzigtausend (20.000) Geschäftsanteile wurden von der vorbenannten Gesellschaft Stena Forth Lux 1 S.à r.l. gezeichnet.

Sämtliche zwanzigtausend (20.000) Geschäftsanteile sowie das angegliederte Agio wurden vollständig durch den vorbenannten Zeichner einbezahlt, so dass der Betrag von einhunderttausend US Dollar (USD 100.000) der Gesellschaft, wie vom unterzeichnenden Notar festgestellt, frei zur Verfügung steht.

Beschluss des alleinigen Gesellschafters

Sodann fasste der alleinige Gesellschafter, vertreten wie hiervor angegeben, welcher das gesamte Stammkapital vertritt, folgende Beschlüsse:

- 1) Der Sitz der Gesellschaft ist in 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxemburg festgelegt;
- 1) Die Anzahl der Geschäftsführer wird auf vier (4) festgelegt;
- 2) Die nachstehend genannten Personen werden für eine unbestimmte Dauer zu Geschäftsführern bestimmt:

Als A Geschäftsführer:

- Herr Stephen Robert CLARKSON, Gesellschaftsdirektor, geboren am 4. Januar 1957 in Liverpool, Vereinigtes Königreich, privat wohnhaft in 19, rue Henri VII, L1725 Luxemburg;

- Frau Annika HULT, geschäftsführende Direktorin, geboren am 17. April 1973 in Lerum, Schweden, privat wohnhaft in 5 Val Ste Croix, L-1371 Luxemburg;

- Herr Ernst KRAUSE, Gesellschaftsdirektor, geboren am 24. März 1946 in Sankt Peter-Ording, Deutschland, privat wohnhaft in 24, Rue des Vignes, L-6765 Grevenmacher;

Als B Geschäftsführer:

- Herr Staffan Werner HULTGREN, Gesellschaftsdirektor, geboren am 30. Dezember 1961 in Fagelvik, Schweden, privat wohnhaft in Golfbanevägen 20 SE-436 50 Hovås, Schweden.

4) KPMG AUDIT, mit Gesellschaftssitz in 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 103590, wird zum Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft (Réviseur d'entreprises) ernannt für eine Amtszeit, welche auf der jährlichen Gesellschafterversammlung, die im Jahre 2013 stattfinden wird, enden wird.

5) Der Betrag in Höhe von zweitausend US Dollar (USD 2.000) wird der gesetzlichen Rücklage aus dem Agiokonto zugeführt.

Erklärung

Der unterzeichnende Notar erklärt hiermit, die Erfüllung der im Artikel 183 des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertundfünfzehn über die Handelsgesellschaften aufgezählten Bedingungen überprüft zu haben und bestätigt, dass sie erfüllt wurden.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, in welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen werden, werden auf ungefähr eintausendeinhundertfünfzig Euro (EUR 1.150) abgeschätzt.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache beherrscht, erklärt hiermit, dass auf Wunsch der obengenannten erschienenen Person die vorliegende Urkunde in englischer Sprache verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Version. Gemäß dem Wunsch derselben Person und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nachdem die Urkunde dem Bevollmächtigter der erschienenen Person vorgelesen worden ist, hat diese Person die vorliegende Urkunde zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Signé: P. METZLER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 décembre 2011. LAC/2011/56889. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Référence de publication: 2011180044/503.

(110209366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

Arktos International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 82.829.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ARKTOS INTERNATIONAL S.A.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2012002973/11.

(120002040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Aspix Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 143.041.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ASPIX DEVELOPMENT S.A.

Référence de publication: 2012002975/10.

(120002161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Auto-Parts, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 70, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 6.023.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012002979/10.

(120001749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

BHE SPF Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 88.219.

Extrait du procès de l'assemblée générale extraordinaire du 30 décembre 2011

L'assemblée générale a décidé de renouveler les mandats des trois administrateurs, à savoir:

M. Enno Carl, né le 1^{er} novembre 1946 à Kaltenberg en Allemagne, demeurant petite rue Mahiermont, 32; B-1332 Genval (Belgique),

M. Bernd H. Eckhardt, né le 6 décembre 1954 à Wuppertal en Allemagne, demeurant Aptdo Correos, 429; E-29754 Cómpeto (Espagne),

Mme Ilse Schedl, née le 24 novembre 1944 à Garmisch en Allemagne, demeurant Dinkelsbühler Str., 36; D- 81243 München (Allemagne),

jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat de l'administrateur-délégué, à savoir M. Bernd H. Eckhardt, né le 6 décembre 1954 à Wuppertal en Allemagne, demeurant Aptdo Correos, 429; E-29754 Cómpeto (Espagne), jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, à savoir la société Lighthouse Services S.à.r.l., inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 69.995 avec siège social 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

BHE SPF Holding S.A.

Référence de publication: 2012003600/23.

(120003087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Ivanhoe Changsha Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 152.341.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la société prises le 8 décembre 2011

L'associé unique de la Société a pris acte de la démission de Mme Rita-Rose Gagné de ses fonctions de gérant de la Société à compter du 8 décembre 2011. En remplacement, l'associé unique a décidé de nommer M. Louis Voizard, cadre, né le 26 juin 1959 à Montréal, au Canada, résidant au 4976 avenue Ponsard, à Montréal, Québec, H3W 2A5, au Canada, en tant que nouveau gérant de la Société pour une période indéterminée.

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société sera désormais composé des membres suivants:

- Mme Jacqueline Kost;
- Mme Xenia Kotoula;
- M. Louis Voizard; et
- M. Jorge Pérez Lozano.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ivanhoe Changsha Investments S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012003762/22.

(120002524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

MIRI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 20.000,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 136.846.

Rectificatif du dépôt L110169294 déposé le 25/10/2011

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth day of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

MILI S.à r.l. (in liquidation), a société à responsabilité limitée organised under the laws of Luxembourg having its registered office at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg ("RCS") under number B 136.845 (the "Sole Shareholder"), represented by its liquidator Alter Domus Liquidation services S.à r.l., represented by Me Toinon Hoss, maitre en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 11 November 2011, being the sole shareholder of, and holding all the twenty thousand (20,000) shares in issue in "MIRI S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée en liquidation, having its registered office at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, incorporated by deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 26th February 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") under number 840 on 5th April 2008 and registered with the RCS under number B.136.846

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The Sole Shareholder is the sole holder of shares of the Company and holds all shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

(B) The items on which resolutions are to be passed are as follows:

Agenda

Rectification of a typographical error (erreur matérielle) in the name of the liquidator set forth in the minutes of the extraordinary general meeting of the sole shareholder of the Company by deed of notary Hellinckx number 2740/2011 dated 14 September 2011, by modifying and replacing the reference to "Alter Domus" by "Alter Domus Liquidation Services S.à r.l. (RCS B142.389)" in the agenda and the minutes.

Thereafter the following resolution was passed:

Sole resolution

The Sole Shareholder decided to rectify a typographical error (erreur matérielle) in the name of the liquidator as set forth in the minutes of the extraordinary general meeting of the Sole Shareholder by deed of notary Henri Hellinckx number 2740/2011 dated 14 September 2011 by modifying and replacing the reference to "Alter Domus" by "Alter Domus Liquidation Services S.à r.l. (RCS B142.389)" in the agenda and the minutes.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the appearing person, the English text shall prevail in case of any discrepancy between the English and the French texts.

This document having been read to the appearing person, who is known to the notary by its respective name, first name, civil status and residence, the said person signed this original deed with us, the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le vingt-neuf du mois de novembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est présenté MILI S.à r.l. (en liquidation), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 136.845 (l'«Associé Unique»), représentée par son liquidateur, Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., représenté par Me Toinon Hoss, maître en droit, résidant au Luxembourg, conformément à une procuration datée du 11 novembre 2011, étant l'associé unique de, et détenant toutes les vingt mille (20.000) parts sociales émises par «MIRI S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée en liquidation ayant son siège social

au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, constituée par acte du notaire Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, le 26 février 2008, publié au mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (le «Mémorial») numéro 840 du 5 avril 2008 et inscrite auprès du RCS sous le numéro B 136.846

La partie représentée a déclaré et a demandé au notaire d'acter les suivantes:

(A) L'Associé Unique est le seul détenteur de parts sociales de la Société et détient toutes les parts sociales dans la Société, de sorte que ses décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(B) Les points à propos desquels les résolutions vont être prises sont les suivants:

Ordre du jour

Rectification d'une erreur matérielle dans la dénomination du liquidateur telle que mentionnée dans le procès-verbal de l'assemblée générale de l'associé de la Société passé par acte du notaire Hellinckx numéro 2740/2011 daté du 14 septembre 2011, en modifiant et remplaçant la référence à «Alter Domus» par «Alter Domus Liquidation Services S.à.r.l. (RCS B142.389)» dans l'ordre du jour et dans le procès-verbal.

Après approbation de ce qui précède, la résolution suivante a été prise:

Résolution unique

L'Associé Unique a décidé de rectifier l'erreur matérielle dans la dénomination du liquidateur telle que mentionnée dans le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'Associé Unique passée par acte du notaire Hellinckx numéro 2740/2011 daté du 14 septembre 2011, en modifiant et remplaçant la référence à «Alter Domus» par «Alter Domus Liquidation Services S.à.r.l. (RCS B142.389)» dans l'ordre du jour et dans le procès-verbal.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise et est suivi d'une version française; à la requête de la personne comparante, la version anglaise fera foi en cas de divergences entre les deux versions.

DONT ACTE,

Après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et demeure, la personne comparante a signé, avec le notaire, le présent procès-verbal.

Signé: T. HOSS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 décembre 2011. Relation: LAC/2011/54920. Reçu douze euros (12.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 décembre 2011.

Référence de publication: 2012003849/81.

(120002802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Am Bann 3-5, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 9, rue Jean Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 81.606.

L'an deux mil onze, le vingtième jour de décembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois AM BANN 3-5, avec siège social à L-1118 Luxembourg, 10, rue Aldringen, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 81606, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Christine Doerner, de résidence à Bettembourg, en date du 27 mars 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 986 en date du 9 novembre 2001 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et une dernière fois suivant acte reçu par le notaire Maître Christine Doerner, de résidence à Bettembourg, en date du 16 novembre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2492 du 22 décembre 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Pit Hentgen, Administrateur, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Gilbert Hatz, Directeur, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateurs Messieurs Pit Hentgen et Gilbert Hatz, précités.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société à L-3372 Leudelange, 9, rue Jean Fischbach;

2. Modification subséquente de l'article 2 §1 des statuts de la Société;

3. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de transférer le siège social de la Société de L-1118 Luxembourg, 10, rue Aldringen à L-3372 Leudelange, 9, rue Jean Fischbach, avec effet au 1^{er} janvier 2012.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution qui précède, l'article 2 §1 des statuts de la Société est modifié et aura la teneur suivante:

" **Art. 2. §1.** Le siège social est établi au Grand-Duché de Luxembourg, dans la commune de Leudelange."

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Leudelange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Pit Hentgen, Gilbert Hatz, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 22 décembre 2011. LAC/2011/57710. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 janvier 2012.

Référence de publication: 2012002902/63.

(120001884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Barren S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 110.810.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2012002981/10.

(120001963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Beim Struwelpeter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6617 Wasserbillig, 12, route d'Echternach.
R.C.S. Luxembourg B 113.252.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012002982/10.

(120002215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Bluedrip Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 162.862.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 janvier 2012.

Référence de publication: 2012002986/10.

(120002019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Diversified European Credit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 76.696.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 16 décembre 2011

En date du 16 décembre 2011, le Conseil d'Administration a décidé:

- de prendre acte et d'accepter la démission de Monsieur Scott Edel, avec effet au 31 décembre 2011 à minuit, en qualité d'Administrateur.

Luxembourg, le 3 janvier 2012.

Pour extrait sincère et conforme
Pour *Diversified European Credit S.A.*
Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2012003056/15.

(120001702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Bodo Schmidt Motorsport S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5531 Remich, 10, route de l'Europe.
R.C.S. Luxembourg B 145.268.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012002987/9.

(120002222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Bridgepoint Europe IV Investments (2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 159.334.

Les statuts coordonnés de la société, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 janvier 2012.

Référence de publication: 2012002988/10.

(120001626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Bailiff S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 7, rue Pierre Federspiel.
R.C.S. Luxembourg B 102.872.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012002990/11.

(120002169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

DI Master, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 147.726.

Extrait de la résolution prise lors du conseil d'administration du 16 décembre 2011:

1. Démission de Monsieur Christophe Arnould en tant qu'Administrateur et Président du Conseil d'administration:

Le Conseil d'administration prend note de la démission de Monsieur Christophe ARNOULD, résidant professionnellement au 18, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, de ses fonctions d'Administrateur et de Président du Conseil d'administration, avec effet au 16 décembre 2011.

2. Cooptation de Monsieur Olivier GERMAIN en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Christophe ARNOULD:

Conformément aux prescriptions de l'article 17 des Statuts de constitution du 14 août 2009, le Conseil d'administration décide de nommer Monsieur Olivier GERMAIN, résidant professionnellement au 17, Cours Valmy, F-92 987 Paris, aux fonctions d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Christophe ARNOULD, avec effet au 16 décembre 2011 et jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires.

3. Election de Monsieur Olivier GERMAIN en tant que Président du Conseil d'administration en remplacement de monsieur Christophe ARNOULD:

Conformément aux prescriptions de l'article 18 des Statuts de constitution du 14 août 2009, le Conseil d'administration décide d'élire Monsieur Olivier GERMAIN aux fonctions de président du Conseil d'administration, en remplacement de Monsieur Christophe ARNOULD.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012003662/24.

(120002958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Barclays Portfolios SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 120.390.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Référence de publication: 2012002991/10.

(120001766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Bauma-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9516 Wiltz, 32, rue du Château.
R.C.S. Luxembourg B 94.718.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Wiltz, le 04.01.2012.

Référence de publication: 2012002992/10.

(120002381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Irish Life Madrid LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 139.434.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extraits des résolutions de l'Associé unique de la Société au 23 décembre 2011

L'Associé unique

- approuve le rapport du liquidateur du 21 décembre 2011,
- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister,
- décide que les livres et documents seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 23 décembre 2011 à l'adresse suivante:

CLERC: 1, rue Pletzer - L-8080 Bertrange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 23 décembre 2011.

Pour la société

CLERC

Liquidateur

Christophe Deschamps / Jean-Jacques Soisson

Référence de publication: 2012003169/21.

(120002177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Solupro S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 6.671.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «SOLUPRO S.A. -SPF», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 14 décembre 2011, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 19 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17240.

- que la société «SOLUPRO S.A.-SPF» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 6671,

constituée suivant acte notarié du 8 juillet 1964, publié au Mémorial C numéro 76 du 21 août 1964 ; les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 4 novembre 2010, publié au Mémorial C numéro 2830 du 24 décembre 2010,

se trouve à partir de la date du 14 décembre 2011 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 6 septembre 2011 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les article 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915.

concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 janvier 2012.

Référence de publication: 2012003361/28.

(120001758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Blue Stream, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 103.330.

—
Extrait de la décision de l'administrateur unique du 04 janvier 2012

Première résolution

L'administrateur unique décide de renouveler le mandat de l'administrateur délégué actuel de la Société, SEREN S. à r. l., jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2017.

Pour extrait

La société

Référence de publication: 2012002998/13.

(120002167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

BIL Holding I Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.012.500,00.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.
R.C.S. Luxembourg B 163.525.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Référence de publication: 2012002995/11.

(120002262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Bellerose Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 104.320.

—
Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012002993/9.

(120002231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

BRW Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 151.723.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012003002/10.

(120001712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Ivanhoe China Property Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 152.342.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la société prises le 8 décembre 2011

L'associé unique de la Société a pris acte de la démission de Mme Rita-Rose Gagné de ses fonctions de gérant de la Société à compter du 8 décembre 2011. En remplacement, l'associé unique a décidé de nommer M. Louis Voizard, cadre, né le 26 juin 1959 à Montréal, au Canada, résidant au 4976 avenue Ponsard, à Montréal, Québec, H3W 2A5, au Canada, en tant que nouveau gérant de la Société pour une période indéterminée.

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société sera désormais composé des membres suivants:

- Mme Jacqueline Kost;

- Mme Xenia Kotoula;
- M. Louis Voizard; et
- M. Jorge Pérez Lozano.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ivanhoe China Property Management S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012003763/22.

(120002521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

I-TEK S.E., Société Européenne.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 99.569.

L'an deux mille onze, le huit décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «I-TEK S.E.», une société européenne, établie et ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 99569, constituée suivant acte notarié du 12 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 451 du 29 avril 2004 et dont les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 308 du 11 février 2010.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Lionel ARGENCE-LAFON, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Lucile WERNERT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Christelle HERMANT-DOMANGE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification du premier paragraphe de l'article 9 des statuts comme suit:

« **Art. 9.§1.** La société est gérée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps, révocable par elle.»

2. Création de deux catégories d'administrateurs (catégorie A et catégorie B).

3. Démission des trois administrateurs actuels VALON S.A., LANNAGE S.A. et KOFFOUR S.A., avec décharge.

4. Nomination de Madame Marie BOURLOND et Messieurs Yannick KANTOR et Cédric JAUQUET en tant qu'administrateurs de catégorie A, pour une durée venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

5. Nomination de Messieurs Javier AYORA BRUIX et Eduardo TRIJUEQUE RODRIGUEZ en tant qu'administrateurs de catégorie B, pour une durée venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

6. Modification de l'article 15 des statuts qui se lira dorénavant comme suit:

« **Art. 15.** Tous documents et toutes nominations de mandataires engageront valablement la société s'ils sont signés au nom de la société par la signature conjointe de deux administrateurs ou encore par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière dans les limites de ses pouvoirs ou par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration. Si l'assemblée générale des actionnaires décide de créer 2 catégories d'administrateurs (administrateurs A et administrateurs B), la société sera engagée par les signatures conjointes d'un administrateur A et d'un administrateur B.»

7. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier le premier alinéa de l'article 9 des statuts comme suit:

« **Art. 9.§1.** La société est gérée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps, révocable par elle.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de créer deux catégories d'administrateurs (catégorie A et catégorie B).

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'accepter la démission des trois administrateurs actuels VALON S.A., LANNAGE S.A. et KOFFOUR S.A. et leur donne décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer les personnes suivantes comme administrateurs pour une durée venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Administrateurs de catégorie A:

- Madame Marie BOURLOND, avec adresse professionnelle au 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg,
- Monsieur Yannick KANTOR, avec adresse professionnelle au 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, et
- Monsieur Cédric JAUQUET, avec adresse professionnelle au 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Administrateurs de catégorie B:

- Monsieur Javier AYORA BRUIX, avec adresse privée au 10, C. Josep Irla Bosch, E-08034 Barcelone
- Monsieur Eduardo TRIJUEQUE RODRIGUEZ, avec adresse privée au 178 PB, C. Suiza, E-Madrid.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article 15 des statuts qui se lira dorénavant comme suit:

« **Art. 15.** Tous documents et toutes nominations de mandataires engageront valablement la société s'ils sont signés au nom de la société par la signature conjointe de deux administrateurs ou encore par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière dans les limites de ses pouvoirs ou par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration. Si l'assemblée générale des actionnaires décide de créer 2 catégories d'administrateurs (administrateurs A et administrateurs B), la société sera engagée par les signatures conjointes d'un administrateur A et d'un administrateur B.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants pré-mentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: L. ARGENCE-LAFON, L. WERNERT, C. HERMANTDOMANGE, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 décembre 2011. Relation: EAC/2011/16793. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012003747/87.

(120002424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

BRW Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 151.719.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012003003/10.

(120001710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Texas Instruments International Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 170.340.794,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 137.048.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-third of December.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Texas Instruments International Management Company S.à r.l., a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 134.917,

here represented by Ms. Peggy Simon, private employee with professional address at 9 Rabatt, L-6475, Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on December 23, 2011.

The said proxy, signed “ne varietur” by the proxyholder of the entity appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing entity is the sole shareholder of the private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) established in Luxembourg under the name of “Texas Instruments International Holding Company S.à r.l.” (the “Company”), having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 137.048, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated March 10th, 2008, published in the Mémorial C -Recueil des Sociétés et Associations, number 898, on April 11th, 2008. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated October 27th, 2011, published in the Mémorial C -Recueil des Sociétés et Associations, number 3061, on December 13th, 2011.

II. The Company’s share capital is set at seventy million, seventy-one thousand, seven hundred and twenty-two US Dollars (USD 70,071,722.-) represented by seventy million, seventy-one thousand, seven hundred and twenty-two (70,071,722) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each.

III. The sole shareholder resolved to increase the share capital by one hundred million, two hundred and sixty-nine thousand, seventy-two US Dollars (USD 100,269,072.-) in order to raise it from its present amount of seventy million, seventyone thousand, seven hundred and twenty-two US Dollars (USD 70,071,722.-) to one hundred and seventy million, three hundred and forty thousand, seven hundred and ninety-four US Dollars (USD 170,340,794.-) by creation and issue of one hundred million, two hundred and sixty-nine thousand, seventy-two (100,269,072) new shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each.

Subscription – Payment

- Thereupon, Texas Instruments International Management Company S.à r.l., prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to eight hundred and ten thousand, one (810,001) new shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each and to have them fully paid up by a contribution in kind consisting of nine million, one hundred and eighty-nine thousand (9,189,000) shares representing one hundred percent (100%) of the issued share capital of National Semiconductor B.V., a corporation existing and incorporated under the laws of the Netherlands, registered with the Trade Register of the Netherlands under number 16073769, having its address at Delftechpark 19, Delft, 2628 XJ, the Netherlands, which are hereby transferred to and accepted by the Company at the value of eight million, one hundred thousand, fifteen US Dollars and eighty-four cents (USD 8,100,015.84) (the “First Contribution in Kind”). The excess amount of seven million, two hundred and ninety thousand, fourteen US Dollars and eight-four cents (USD 7,290,014.84) of the First Contribution in Kind shall be allocated to the share premium account of the Company. Proof of the contribution’s existence and value has been given to the undersigned notary by the following documents:

* A declaration from Texas Instruments International Management Company S.à r.l., prenamed, dated December 23, 2011; and

*A declaration from National Semiconductor B.V., prenamed, dated December 22, 2011.

- Thereupon, Texas Instruments International Management Company S.à r.l., prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to twenty-six million, six hundred and ninety thousand, five (26,690,005) new shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each and to have them fully paid up by a contribution in kind consisting of six hundred and thirty-four thousand (634,000) shares representing one hundred percent (100%) of the issued share capital of National Semiconductor PTE. Ltd., a corporation existing and incorporated under the laws of Singapore, registered with the Trade and Company Register of Singapore under number 196800491Z, having its address at 101 Thomson Road, #30-01 United Square, 307591 Singapore, which are hereby transferred to and accepted by the Company at the value of twenty-six

million, six hundred and ninety thousand, five US Dollars and forty-four cents (USD 26,690,005.44) (the “Second Contribution in Kind”). The excess amount of forty-four cents (USD 0.44) of the Second Contribution in Kind shall be allocated to the share premium account of the Company. Proof of the contribution’s existence and value has been given to the undersigned notary by the following documents:

* A declaration from Texas Instruments International Management Company S.à r.l., prenamed, dated December 23, 2011; and

* A declaration from National Semiconductor PTE. Ltd., prenamed, dated December 23, 2011.

- Thereupon, Texas Instruments International Management Company S.à r.l., prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to twenty million, six hundred and four thousand, seven hundred (20,604,700) new shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each and to have them fully paid up by a contribution in kind consisting of thirty-six million, five hundred and six thousand, one (36,506,001) shares representing one hundred percent (100%) of the issued share capital of National Semiconductor Labuan Ltd., a corporation existing and incorporated under the laws of Malaysia, registered with the Trade and Company Register of Malaysia under number T07UF2337B, having its address at Level 1, Lot 7, Block 7, Saguking Commercial Building, Jalan Patau-Patau, 87000 Labuan F.T., Malaysia, which are hereby transferred to and accepted by the Company at the value of two hundred and six million, forty-seven thousand, five US Dollars and thirty-six cents (USD 206,047,005.36) (the “Third Contribution in Kind”). The excess amount of one hundred and eighty-five million, four hundred and forty-two thousand, three hundred and five US Dollars and thirty-six cents (USD 185,442,305.36) of the Third Contribution in Kind shall be allocated to the share premium account of the Company. Proof of the contribution’s existence and value has been given to the undersigned notary by the following documents:

* A declaration from Texas Instruments International Management Company S.à r.l., prenamed, dated December 23, 2011; and

* A declaration from National Semiconductor Labuan Ltd., prenamed, dated December 23, 2011.

- Thereupon, Texas Instruments International Management Company S.à r.l., prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to forty-six million, four hundred and fifty-seven thousand, ninety (46,457,090) new shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each and to have them fully paid up by a contribution in kind consisting of thirty-three million, four hundred and fifteen thousand, two hundred and two (33,415,202) shares representing one hundred percent (100%) of the issued share capital of National Semiconductor International Hong Kong Ltd., a corporation existing and incorporated under the laws of Hong Kong, People’s Republic of China, registered with the Trade and Company Register of Hong Kong under number 873084, having its address at 2501 Miramar Tower, 1 Kimberley Road, Kowloon, Hong Kong, People’s Republic of China, which are hereby transferred to and accepted by the Company at the value of four hundred and sixty-four million, five hundred and seventy thousand, eight hundred and ninetyseven US Dollars, and twenty-eight cents (USD 464,570,897.28) (the “Fourth Contribution in Kind”). The excess amount of four hundred and eighteen million, one hundred and thirteen thousand, eight hundred and seven US Dollars and twentyeight cents (USD 418,113,807.28) of the Fourth Contribution in Kind shall be allocated to the share premium account of the Company. Proof of the contribution’s existence and value has been given to the undersigned notary by the following documents:

* A declaration from Texas Instruments International Management Company S.à r.l., prenamed, dated December 23, 2011; and

* A declaration from National Semiconductor International Hong Kong Ltd., prenamed, dated December 23, 2011.

- Thereupon, Texas Instruments International Management Company S.à r.l., prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to five million, seven hundred and seven thousand, two hundred and seventy-six (5,707,276) new shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each and to have them fully paid up by a contribution in kind consisting of five million, nine hundred and seventy-six thousand (5,976,000) shares representing one hundred percent (100%) of the issued share capital of National Semiconductor Hong Kong Sales Limited, a corporation existing and incorporated under the laws of Hong Kong, People’s Republic of China, registered with the Trade and Company Register of Hong Kong under number 510625, having its address at 2501 Miramar Tower, 1 Kimberley Road, Kowloon, Hong Kong, People’s Republic of China, which are hereby transferred to and accepted by the Company at the value of fifty-seven million, seventy-two thousand, seven hundred and sixty-one US Dollars and seventy-six cents (USD 57,072,761.76) (the “Fifth Contribution in Kind”). The excess amount of fifty-one million, three hundred and sixty-five thousand, four hundred and eighty-five US Dollars and seventy-six cents (USD 51,365,485.76) of the Fifth Contribution in Kind shall be allocated to the share premium account of the Company. Proof of the contribution’s existence and value has been given to the undersigned notary by the following documents:

* A declaration from Texas Instruments International Management Company S.à r.l., prenamed, dated December 23, 2011; and

* A declaration from National Semiconductor Hong Kong Sales Limited, prenamed, dated December 23, 2011.

Texas Instruments International Management Company S.à r.l., prenamed, declares that:

- it is the sole full owner of the shares contributed and possesses the power to dispose of them, they being legally and conventionally freely transferable;

- all further formalities are in course in the country of residence of the companies whose shares are contributed, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

IV. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6. Subscribed capital.** The share capital is set at one hundred and seventy million, three hundred and forty thousand, seven hundred and ninety-four US Dollars (USD 170,340,794.-) represented by one hundred and seventy million, three hundred and forty thousand, seven hundred and ninety-four (170,340,794) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.”.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing entity, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Texas Instruments International Management Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée suivant les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.917,

ici représentée par Mme Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475, Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 23 décembre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «Texas Instruments International Holding Company S.à r.l.» (la «Société»), ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.048, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 10 mars 2008, publié au Mémorial C -Recueil des Sociétés et Associations, numéro 898, le 11 avril 2008. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné, en date du 27 octobre 2011, publié au Mémorial C -Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3061, le 13 décembre 2011.

II. Le capital social de la Société est fixé à soixante-dix millions soixanteet-onze mille sept cent vingt-deux US Dollars (USD 70.071.722,-) représenté par soixante-dix millions soixante et onze mille sept cent vingt-deux (70.071.722) parts sociales d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune.

III. L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent millions deux cent soixante-neuf mille soixante-douze US Dollars (USD 100.269.072,-) pour le porter de son montant actuel de soixante-dix millions soixante-et-onze mille sept cent vingt-deux US Dollars (USD 70.071.722,-) à cent soixante-dix millions trois cent quarante mille sept cent quatre-vingt-quatorze US Dollars (USD 170.340.794,-) par la création et l'émission de cent millions deux cent soixante-neuf mille soixante-douze (100.269.072) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune.

Souscription – Libération

- Sur ce, Texas Instruments International Management Company S.à r.l., prénommée, par son mandataire, déclare souscrire aux huit cent dix mille une (810.001) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune et les libérer intégralement par un apport en nature de neuf millions cent quatre-vingt-neuf mille (9.189.000) actions représentant cent pourcent (100%) du capital social de National Semiconductor B.V., une société constituée suivant les lois des Pays-Bas, inscrite auprès du Registre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro 16073769, ayant son adresse au Delftechpark 19, Delft, 2628 XJ, Pays-Bas, qui sont transférées et acceptées par la Société à la valeur de huit millions cent mille quinze US Dollars et quatre-vingt-quatre centimes (USD 8.100.015,84) (le «Premier Apport en Nature»). Le montant excédentaire de sept millions deux cent quatre-vingt-dix mille quatorze US Dollars et quatre-vingt-quatre centimes (USD 7.290.014,84) du Premier Apport en Nature sera alloué au compte de prime d'émission de la

Société. Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport a été donnée au notaire soussigné par la production des documents suivants:

* une déclaration de Texas Instruments International Management Company S.à r.l., prénommée, en date du 23 décembre 2011; et

* une déclaration de National Semiconductor B.V., prénommée, en date du 22 décembre 2011.

- Sur ce, Texas Instruments International Management Company S.à r.l., prénommée, par son mandataire, déclare souscrire aux vingt-six millions six cent quatre-vingt-dix mille cinq (26.690.005) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune et les libérer intégralement par un apport en nature de six cent trente-quatre mille (634.000) actions représentant cent pourcent (100%) du capital social de National Semiconductor PTE. Ltd., une société constituée suivant les lois de Singapour, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Singapour sous le numéro 196800491Z, ayant son adresse au 101 Thomson Road, #30-01 United Square, 307591 Singapour, qui sont transférées et acceptées par la Société à la valeur de vingt-six millions six cent quatre-vingt-dix mille cinq US Dollars et quarante-quatre centimes (USD 26.690.005,44) (le «Deuxième Apport en Nature»). Le montant excédentaire de quarante-quatre centimes (USD 0,44) du Deuxième Apport en Nature sera alloué au compte de prime d'émission de la Société. Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport a été donnée au notaire soussigné par la production des documents suivants:

* une déclaration de Texas Instruments International Management Company S.à r.l., prénommée, en date du 23 décembre 2011; et

* une déclaration de National Semiconductor PTE. Ltd., prénommée, en date du 23 décembre 2011.

- Sur ce, Texas Instruments International Management Company S.à r.l., prénommée, par son mandataire, déclare souscrire aux vingt millions six cent quatre mille sept cents (20.604.700) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune et les libérer intégralement par un apport en nature de trente-six millions cinq cent six mille une (36.506.001) actions représentant cent pourcent (100%) du capital social de National Semiconductor Labuan Ltd., une société constituée suivant les lois de Malaisie, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Malaisie sous le numéro T07UF2337B, ayant son adresse au Level 1, Lot 7, Block 7, Saguking Commercial Building, Jalan Patau-Patau, 87000 Labuan F.T., Malaisie, qui sont transférées et acceptées par la Société à la valeur de deux cent six millions quarante-sept mille cinq US Dollars et trente-six centimes (USD 206.047.005,36) (le «Troisième Apport en Nature»). Le montant excédentaire de cent quatre-vingt-cinq millions quatre cent quarante-deux mille trois cents cinq US Dollars et trente-six centimes (USD 185.442.305,36) du Troisième Apport en Nature sera alloué au compte de prime d'émission de la Société. Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport a été donnée au notaire soussigné par la production des documents suivants:

* une déclaration de Texas Instruments International Management Company S.à r.l., prénommée, en date du 23 décembre 2011; et

* une déclaration de National Semiconductor Labuan Ltd., prénommée, en date du 23 décembre 2011.

- Sur ce, Texas Instruments International Management Company S.à r.l., prénommée, par son mandataire, déclare souscrire aux quarante-six millions quatre cent cinquante-sept mille quatre-vingt-dix (46.457.090) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune et les libérer intégralement par un apport en nature de trente-trois millions quatre cent quinze mille deux cent deux (33.415.202) actions représentant cent pourcent (100%) du capital social de National Semiconductor International Hong Kong Ltd., une société constituée suivant les lois de Hong Kong, République Populaire de Chine, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Hong Kong sous le numéro 873084, ayant son adresse au 2501 Miramar Tower, 1 Kimberley Road, Kowloon, Hong Kong, République Populaire de Chine, qui sont transférées et acceptées par la Société à la valeur de quatre cent soixante-quatre millions cinq cent soixante-dix mille huit cent quatre-vingt-dix-sept US Dollars et vingt-huit centimes (USD 464.570.897,28) (le «Quatrième Apport en Nature»). Le montant excédentaire de quatre cent dix-huit millions cent treize mille huit cent sept US Dollars et vingt-huit centimes (USD 418.113.807,28) du Quatrième Apport en Nature sera alloué au compte de prime d'émission de la Société. Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport a été donnée au notaire soussigné par la production des documents suivants:

* une déclaration de Texas Instruments International Management Company S.à r.l., prénommée, en date du 23 décembre 2011; et

* une déclaration de National Semiconductor International Hong Kong Ltd., prénommée, en date du 23 décembre 2011.

- Sur ce, Texas Instruments International Management Company S.à r.l., prénommée, par son mandataire, déclare souscrire aux cinq millions sept cent sept mille deux cent soixante-seize (5.707.276) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune et les libérer intégralement par un apport en nature de cinq millions neuf cent soixante-seize mille (5.976.000) actions représentant cent pourcent (100%) du capital social de National Semiconductor International Hong Kong Sales Limited, une société constituée suivant les lois de Hong Kong, République Populaire de Chine, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Hong Kong sous le numéro 510625, ayant son adresse au 2501 Miramar Tower, 1 Kimberley Road, Kowloon, Hong Kong, République Populaire de Chine, qui sont transférées et acceptées par la Société à la valeur de cinquante-sept millions soixante-douze mille sept cent soixante-et-un US Dollars et soixante-seize centimes (USD 57.072.761,76) (le «Cinquième Apport en Nature»). Le mon-

tant excédentaire de cinquante-et-un millions trois cent soixante-cinq mille quatre cent quatre-vingt-cinq US Dollars et soixante-seize cents (USD 51.365.485,76) du Cinquième Apport en Nature sera alloué au compte de prime d'émission de la Société. Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport a été donnée au notaire soussigné par la production des documents suivants:

* une déclaration de Texas Instruments International Management Company S.à r.l., prénommée, en date du 23 décembre 2011; et

* une déclaration de National Semiconductor International Hong Kong Sales Limited, prénommée, en date du 23 décembre 2011.

Texas Instruments International Management Company S.à r.l., prénommée, déclare que:

- elle est l'unique propriétaire des actions contribuées et possède les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;

- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans le pays de résidence des actions apportées, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital souscrit.** Le capital social est fixé à cent soixante-dix millions trois cent quarante mille sept cent quatre-vingt-quatorze US Dollars (USD 170.340.794,-) représenté par cent soixante-dix millions trois cent quarante mille sept cent quatre-vingt-quatorze (170.340.794) parts sociales d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de sa valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 28 décembre 2011. Relation: ECH/2011/2313. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des sociétés et Associations.

Echternach, le 2 janvier 2012.

Référence de publication: 2012001995/271.

(12000234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.

SI KAD PE, Société Immobilière Bâtiment Konrad Adenauer du Parlement européen, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 165.861.

STATUTS

L'an deux mille onze, le quatorze décembre

par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU

BGL BNP Paribas, société anonyme, ayant son siège social au 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 6.481

ici représentée par Monsieur Jean Hoeltgen, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ici représentée comme il est dit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare vouloir constituer:

Titre I^{er} . Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de «Société Immobilière Bâtiment Konrad Adenauer du Parlement européen» en abrégé «SI KAD PE» (ci-après, la «Société»).

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 4. La Société est constituée pour une période illimitée.

Elle sera dissoute sur décision de l'assemblée générale des associés au moment de la réalisation intégrale de son objet social et de la clôture de tous les comptes relatifs à cet objet, tant à l'égard des tiers que des parties entre elles.

Art. 5. La société a pour objet la réalisation de la construction de l'extension et de la rénovation du complexe immobilier Konrad Adenauer sis à Luxembourg-Kirchberg situé sur un terrain sur lequel la Société sera appelée à bénéficier d'un droit de superficie par le Parlement européen.

La société peut accomplir en bon père de famille toutes les opérations généralement quelconques se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation; elle peut notamment constituer un droit d'emphytéose, contracter des emprunts et fournir des sûretés et signer les contrats de travaux, pour autant que ces opérations soient en conformité avec ses engagements envers le Parlement européen.

Titre II. Capital - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, dans le respect de la législation en vigueur, être modifié en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés, prise à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 8. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Toute cession de part est soumise à un accord préalable écrit du Parlement européen..

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

Titre III. Gérance

Art. 9. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants associés, représenté par une personne ayant une fonction managériale au sein d'un des associés-personne morales de la Société, ou par un ou plusieurs gérants exerçant une fonction managériale au sein d'un des associés-personne morales de la Société. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le gérant.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Art. 10. En cas de pluralité de gérants, ceux-ci forment le conseil de gérance. Le conseil choisira en son sein un président. Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs fondés de pouvoirs ou autres agents,

associés ou non, confier la direction de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions temporaires à un ou plusieurs fondés de pouvoir ou agents de son choix.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Un observateur sera nommé par le Parlement européen, pour participer aux réunions de l'assemblée générale des associés, sans droit de vote.

Titre IV. Décisions de l'associé unique - Assemblées générales des associés

Art. 13. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer. Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, sont consignées par écrit sur procès verbal ou dans un registre tenu au siège social.

En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises en assemblée générale des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente, sans limitation.

Art. 14. Les associés se réunissent en assemblée générale au moins une (1) fois par an, dans les cinq (5) mois qui suivent la clôture de l'exercice social.

Des assemblées générales extraordinaires seront réunies aussi souvent que les affaires de la société l'exigent, sur convocation par le conseil de gérance.

A défaut, une assemblée générale extraordinaire peut aussi être convoquée par un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié du capital social.

Art. 15. Les convocations aux assemblées générales sont faites dix (10) jours au moins avant l'époque fixée pour la réunion par lettre recommandée adressée à chacun des associés. Elles contiennent l'ordre du jour arrêté par l'associé ou l'organe de la société qui la convoque.

Art. 16. L'assemblée est présidée par un membre du conseil de gérance désigné à ces fins par les associés. Le bureau nomme un secrétaire, associé ou non.

Art. 17. L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement qu'autant qu'elle est composée d'un nombre d'associés représentant le quorum des trois quarts (3/4) au moins du capital social.

Les décisions sont prises si elles réunissent les voix de plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale entend le rapport du conseil de gérance sur les affaires sociales, sur la situation de la société, sur le bilan et sur les comptes présentés, et d'une manière générale, se prononce souverainement sur tous les intérêts de la société et décide sur toutes les questions qui lui sont soumises.

Art. 18. Dans les assemblées générales modifiant les statuts, les décisions, pour être valables, doivent être prises par la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social, à l'exception des cas dans lesquels la loi prescrit l'unanimité.

Titre V. Année sociale - Comptes annuels - Répartition

Art. 19. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 20. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Les comptes annuels seront soumis à l'examen d'un réviseur d'entreprises nommé par l'assemblée générale. Ce contrôle des comptes annuels est contractuel. Le Parlement européen est autorisé à procéder ou à faire procéder, à ses frais, à un audit de la société à tout moment.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant ou le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

Titre VI. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront

les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif, dans le respect des engagements que la société a conclus avec le Parlement européen. La dissolution de la Société emportera l'extinction du droit de superficie et les constructions érigées reviendront en pleine propriété au propriétaire du terrain.

Dans l'éventualité, d'une faillite, dans la mesure où le curateur n'entend plus poursuivre l'exécution de l'un ou l'autre des contrats en exécution des engagements conclus avec le Parlement européen, il devra en aviser le Parlement européen, et lui permettre de trouver une alternative. En cas d'impossibilité dans le chef du Parlement européen de trouver une solution alternative, le curateur demeurera tenu de respecter les obligations contractées par la société.

Art. 23. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ou de l'associé unique ne met pas fin à la Société et les droits du Parlement européen seront préservés.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, BGL BNP Paribas, société anonyme, ayant son siège social au 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 6.481.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Disposition Transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un (31) décembre 2012.

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de EUR 1.200,

Décisions de l'associé unique

Ensuite, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

BGL BNP Paribas, société anonyme, ayant son siège social au 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 6.481 Le gérant unique sera valablement représenté dans le cadre de ses fonctions par la signature conjointe de deux personnes ayant une fonction managériale en son sein, conformément au régime des signatures statutaires.

2.- Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante: L-1855 Luxembourg, 44, Avenue J.F. Kennedy.

3.- Est nommé réviseur d'entreprises pour une durée prenant fin lors de l'assemblée générale se prononçant sur les comptes annuels de l'année 2012:

La société PricewaterhouseCoopers, société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. HOELTGEN – H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 décembre 2011. Relation: LAC/2011/58065. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt.-

Luxembourg, le quatre janvier de l'an deux mille douze.

Référence de publication: 2012003956/167.

(120002495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Butterfly Effect S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 143.590.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012003006/9.

(120001498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Interimmo 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.938.

—
Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 28 février 2006, numéro 431

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement rendu en date du 15 décembre 2011, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, VI section, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme INTERIMMO 2 SA, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.938, dont le dernier siège social connu était à L-2449 Luxembourg, 26, Boulevard Royal et a ordonné la publication du présent jugement par extrait au Mémorial.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2011.

Pour extrait conforme

Maître Eric SAYS

Le liquidateur

Référence de publication: 2012003182/21.

(120002013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Aviation Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 110.850.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth of November.

Before Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEARED

Me Matthias PONS, avocat, residing in Luxembourg,

acting in his capacity as attorney-in-fact of TAFTER HOLDING S.A., with registered office at East 53rd Street, Marbella, Swiss Bank Building, 2nd Floor, Panama-City, Republic of Panama and registered with the Public Registry of Companies of Panama under number 814019 by virtue of a proxy given on 25 October 2011, which proxy after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary shall stay affixed to these minutes to be filed with the registration authorities,

who declared and requested the notary to state that:

1° AVIATION FINANCE S.A. (the "Company"), a Luxembourg société anonyme, with registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, (formerly at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg) registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under the number B 110.850, was incorporated in Senningerberg before notary Paul Bettingen on 28 September 2005.

2° The corporate capital of the Company is fixed at eighty thousand Swiss Francs (CHF 80,000) divided in five hundred (500) shares of one hundred sixty Swiss Francs (CHF 160) each.

3° TAFTER HOLDING S.A., prenamed, is the sole owner of all the shares of the Company.

4° TAFTER HOLDING S.A., prenamed, acting as sole shareholder at an extraordinary shareholders' meeting amending the articles of the Company declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

5° TAFTER HOLDING S.A., prenamed, hereby appoints itself as liquidator of the Company with full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring in effect the purposes of this act.

6° TAFTER HOLDING S.A., in its capacity as liquidator of the Company, declares that all the liabilities of the Company have been settled and that a provision has been made for the liabilities incurred in connection with the liquidation and that it irrevocably undertakes to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved company.

7° TAFTER HOLDING S.A., prenamed, renounces to appoint a commissaire vérificateur.

8° TAFTER HOLDING S.A., prenamed, declares that (i) it takes over all remaining assets of the Company and (ii) it assumes any existing debts of the Company which would not already have been settled pursuant to point 6°.

9° Full and unconditional discharge is granted to the directors and the auditors of the Company for their mandate carried out until the liquidation date.

10° TAFTER HOLDING S.A., prenamed, declares that the liquidation of the Company is closed and that the register of the Company recording the issuance of shares shall be cancelled.

11° The books and documents of the Company will be kept for a period of five years in Luxembourg at the registered office of the Company at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

The person appearing, acting in his said capacity, requires the undersigned notary to state the abovementioned declarations.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present notarial deed.

Follows the french version

L'an deux mille onze, le trente novembre,

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A COMPARU:

Me Matthias PONS, avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de TAFTER HOLDING S.A., avec siège social à East 53rd Street, Marbella, Swiss Bank Building, 2nd Floor, Panama-City, République du Panama, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 25 octobre 2011, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

qui a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

1° AVIATION FINANCE S.A. (la «Société»), une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, (anciennement à 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 110.850, a été constituée à Senningerberg pardevant le notaire Me Paul Bettingen le 28 septembre 2005.

2° Le capital social de la Société est fixé à quatre-vingt mille Francs Suisses (80.000 CHF) divisé en cinq cent (500) actions de cent soixante Francs Suisses (160 CHF) chacune.

3° TAFTER HOLDING S.A., préqualifiée, est seule propriétaire de toutes les actions de la Société.

4° TAFTER HOLDING S.A., préqualifiée, agissant comme actionnaire unique siégeant en assemblée générale extraordinaire des actionnaires modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5° TAFTER HOLDING S.A., préqualifiée, se désigne comme liquidateur de la Société avec tous les pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tous actes et tous documents, faire toutes déclarations et faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6° TAFTER HOLDING S.A., en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que toutes les dettes de la Société ont été payées et que toutes les charges encourues en relation avec la liquidation sont dûment provisionnées et qu'il s'engage à payer tout passif éventuel actuellement inconnu et non réglé de la société dissoute.

7° TAFTER HOLDING S.A., préqualifiée, renonce à nommer un commissaire vérificateur.

8° TAFTER HOLDING S.A., préqualifiée, déclare (i) qu'elle reprend tout l'actif restant de la Société et (ii) qu'elle assume toutes dettes existantes de la Société qui n'auraient pas encore été réglées conformément au point 6°.

9° Décharge plein et inconditionnelle est donnée aux administrateurs et aux auditeurs de la Société pour leur mandat effectué jusqu'à la date de liquidation.

10° TAFTER HOLDING S.A., préqualifiée, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que le registre de la Société relatif à l'émission d'actions sera annulé.

11° Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à Luxembourg au siège social de la Société au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

En conséquence, le comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire de lui donner acte des déclarations ci-dessus, ce qui lui a été octroyé.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivie d'une version en langue française, la version anglaise, devant sur la demande du même comparant, faire foi en cas de divergences avec la version française.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Pons, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 décembre 2011. Relation: EAC/2011/16715. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012003576/98.

(120002556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Pafire Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 55.895.

—
Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 30 octobre 1996, numéro 556

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement rendu en date du 15 décembre 2011, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, VI section, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme PAFIRE HOLDING SA, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 55.895, dont le dernier siège social connu était à L-2086 Luxembourg, 23, Avenue Monterey et a ordonné la publication du présent jugement par extrait au Mémorial.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2011.

Pour extrait conforme

Maître Eric SAYS

Le liquidateur

Référence de publication: 2012003292/21.

(120002016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

BRW Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 151.718.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012003004/10.

(120001711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Bureau Comptable & Fiscal Graser S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3921 Mondercange, 54, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 115.118.

—
Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012003005/11.

(120001841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Canus Europe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 140A, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 149.006.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte d'un acte dressé par le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 8 décembre 2011, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 décembre 2011, LAC/2011/55047,

que l'associé unique prononce la clôture de la liquidation et déclare que la société à responsabilité limitée CANUS EUROPE S.à r.l., ayant son siège social à 140 A, route d'Arlon, L-8008 Strassen, a définitivement cessé d'exister.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir du 8 décembre 2011, à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Référence de publication: 2012003025/17.

(120002084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

C.R.T., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 53, Gruuss-Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 144.023.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Weiswampach, le 04.01.2012.

Référence de publication: 2012003007/10.

(120002382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

**Omniclean, Société Anonyme,
(anc. Clean Eco S.A.).**

Siège social: L-1818 Luxembourg, 4, rue des Joncs.
R.C.S. Luxembourg B 155.901.

L'AN DEUX MILLE ONZE, LE DIX-NEUF DÉCEMBRE.

Par-devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Clean Eco S.A.», établie et ayant son siège social à L1818 Luxembourg, 4, rue des Joncs, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 155.901,

constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 22 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2449 du 12 novembre 2010.

La séance est ouverte à 17h55 sous la présidence de Monsieur Patrick CASTEL, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et comme scrutateur Mademoiselle Josée ROTI, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Changement de la dénomination de la société de «Clean Eco S.A.» en «OMNICLEAN».

2) Modification de l'article 1^{er} des statuts de la société qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de «OMNICLEAN.»»

3) Acceptation de la démission d'un administrateur et administrateur-délégué et nomination d'un nouvel administrateur et administrateur-délégué en son remplacement.

4) Confirmation du mandat de l'administrateur-délégué Monsieur Olivier YAHI, et fixation de la durée de son mandat.

5) Divers.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre des actions qu'il détient, laquelle après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

La procuration de l'actionnaire représenté, signée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentaire, restera également annexée au présent acte.

III) Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de changer la dénomination de la société de «Clean Eco S.A.» en «OMNICLEAN».

Deuxième résolution

À la suite du changement de la dénomination de la société, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 1^{er} des statuts de la société, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de «OMNICLEAN».

Troisième résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Jean-Luc MATHIEU de son poste d'administrateur et d'administrateur-délégué de la Société avec effet au 31 décembre 2011 et lui accorde décharge pour l'exécution de ses mandats depuis la date de sa nomination jusqu'au jour de sa démission.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de nommer en remplacement de l'administrateur et de l'administrateur-délégué démissionnaire Monsieur Hervé BARSE, né le 3 novembre 1964 à F-Marange-Silvange, avec adresse professionnelle au 4, rue des Joncs à L-1818 Luxembourg.

Le mandat du nouvel administrateur et administrateur-délégué Monsieur Hervé BARSE viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Cinquième résolution

L'Assemblée confirme le mandat de l'administrateur-délégué actuel Monsieur Olivier YAHI.

Le mandat de l'administrateur-délégué Monsieur Olivier YAHI viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18h05.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. CASTEL, J. ROTI, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 22 décembre 2011. Relation: RED/2011/2880. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 22 décembre 2011.

Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012003013/67.

(120001788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Capitalis Fund Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 155.888.

Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 31 août 2011

L'associé unique de la Société décide de nommer comme nouveaux gérants de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se déroulera en 2012, les personnes suivantes:

- Monsieur Thomas Veillet, domicilié au 6, Chemin Bois-Malet, CH-1228 Plan-les Ouates, avec prise d'effet au 31 Juillet 2011;

- Mme Silvia A. BRANDT, domiciliée au 197, Dufourstrasse, CH-8008 Zurich, avec prise d'effet au 31 Août 2011;

Ainsi, le Conseil de Gérance de la Société se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Charles BRANDT, Gérant et Président;

- Monsieur Thomas VEILLET, Gérant;
- Madame Silvia A. BRANDT, Gérant .

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 janvier 2012.

Référence de publication: 2012003010/19.

(120001692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Effeundici S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 69.630.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EFFEUNDICI S.A.

Régis DONATI / Jacopo ROSSI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012003072/12.

(120002008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Eagle LP S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 132.474.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven, on the eighth day of December,
Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared

Eagle JV S.à r.l., a company existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange, registered with the Luxembourg Trade Register under number B 127380 (the "Principal");

here represented by Ms. Silvia Mathieu, executive secretary, residing professionally at L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange (the "Proxy")

by virtue of a proxy under private seal given on December 2, 2011,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Principal, represented as foresaid, declared and requested the notary to act the following:

I. Eagle LP S.à r.l. (the "Company"), having its registered office at L2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry, under number B 132474, has been incorporated by deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg on September 14, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2554 on November 9, 2007;

II. The subscribed capital of the Company is presently twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares having a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) each;

III. The Principal declares that he has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

IV. The Principal has acquired all shares of the Company referred to above and, as the sole partner, makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company;

V. The Principal declares that he will assume all the liabilities of the Company and that he has received or will receive all assets of the Company and acknowledges that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution; as it results of the accounts situation established and signed by the management of the Company on December 8, 2011.

VI. The Principal gives discharge to all managers of the Company in respect of their mandate up to this date;

VII. The partner's register and all the shares of the Company shall be cancelled; and

VIII. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.

Although no confusion of patrimony can be made, neither the assets of dissolved company or the reimbursement to the sole shareholder can be done, before a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) to

be counted from the day of publication of the present deed, and only if no creditor of the Company currently dissolved and liquidated has demanded the creation of security.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document, are estimated at approximately 950.-EUR.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

After the document had been read, the aforementioned Proxy signed the present original deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction du texte qui précède

L'an deux mille onze, le huit décembre

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

Eagle JV S.à r.l., une société constituée et régie suivant les lois de Luxembourg, ayant son siège social à L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127380 (le "Mandant");

ici représentée par Mme Silvia Mathieu, executive secretary, résidant professionnellement au L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange (la "Mandataire")

en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 2 décembre 2011, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandant, représenté comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. Eagle LP S.à r.l. (la "Société"), ayant son siège social à L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132474, a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 14 septembre 2007, publié au Mémorial à Recueil des Sociétés et Associations numéro 2554 du 9 novembre 2007;

II. Le capital social émis de la Société est actuellement de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) représenté par cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune;

III. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. Le Mandant est devenu propriétaire de l'ensemble des parts sociales de la Société et, en tant qu'associé unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. Le Mandant déclare qu'il assume l'ensemble des dettes de la Société et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution; tel qu'il résulte de la situation comptable établie par la gérance de la société savoir le 8 décembre 2011.

VI. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VII. Il sera procédé à l'annulation du registre des associés et des parts sociales de la Société;

VIII. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans dans les bureaux situés au L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 950,- EUR.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

A la demande du comparant, le notaire, qui comprend et parle l'anglais, a établi le présent acte en anglais et sur décision du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture, la Mandataire prémentionnée a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. MATHIEU, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 décembre 2011. Relation: LAC/2011/54996. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Référence de publication: 2012003060/96.

(120002280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

**Celos Invest AG, Société Anonyme,
(anc. LCG Medical Care Investments AG).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 142.128.

Im Jahre zweitausendelf, am sechzehnten Dezember.

Vor Notar Roger ARRENSDORFF, im Amtssitz zu Bad-Mondorf.

Sind die Aktieninhaber der "LCG Medical Care Investments AG", mit Sitz zu L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen vor Notar Roger ARRENSDORFF aus Bad-Mondorf am 16. September 2008, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, Nummer 2579 vom 22. Oktober 2008, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 142128

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Christian SCHWAB, Bankkaufmann, geschäftsansässig zu L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

Der Vorsitzende bestimmt zum Schriftführer Katrin Julia DUKIC, Dipl. Rechtspflegerin (FH), geschäftsansässig zu L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

Die Versammlung bestellt zum Stimmzähler Carmen WEBER, Angestellte, geschäftsansässig zu L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung für eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

a) Aus der beigefügten Anwesenheitsliste geht hervor, daß sämtliche Aktieninhaber in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind;

b) Die Generalversammlung ist, in Anbetracht der Anwesenheit sämtlicher Aktieninhaber, rechtmäßig zusammengesetzt und kann somit gültig über alle Punkte der Tagesordnung befinden.

c) Die Tagesordnung sieht folgende Punkte vor:

1. Namensänderung: Die LCG Medical Care Investments AG wird umbenannt in CELOS INVEST AG

2. Herr Wolfram Otto VOEGELE wird als Verwaltungsratsmitglied abberufen

3) Als neues Verwaltungsratsmitglied wird benannt: Herr Christian SCHWAB, Bankkaufmann, geschäftsansässig zu L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II

4) Beschluss des Kaufs der Gesellschaft CYRIS LOBBY & PARTNERS CYPRUS LTD, registriert unter Adresse KLINYRAS 19, KYPRIANOU HOUSE, 8011 PAPHOS, Zypern.

Der Vorsitzende trägt daraufhin die Gründe vor, welche den Verwaltungsrat dazu bewegten, der Generalversammlung diese Tagesordnung zu unterbreiten.

Anschließend nimmt die Generalversammlung einstimmig über jeden Punkt einzeln folgende Beschlüsse:

Erster Beschluß

Die Versammlung beschliesst die Gesellschaft in CELOS INVEST AG umzubenennen.

Zweiter Beschluß

Zufolge des ersten Beschlusses wird Artikel 1 der Satzung abgeändert und erhält fortan folgenden Wortlaut:

" **Art. 1.** Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung CELOS INVEST AG gegründet."

Dritter Beschluß

Die Versammlung beschliesst Wolfram Otto VOEGELE Rechtsanwalt, wohnhaft zu L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II als Verwaltungsratsmitglied abberufen.

Vierter Beschluß

Die Versammlung ernennt Christian SCHWAB, Bankkaufmann, geschäftsansässig zu L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II zum neuen Verwaltungsratsmitglied.

Sein Mandat endet am Tage der Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2014 befindet

Fünfter Beschluß

Die Versammlung beschliesst den Kauf der Gesellschaft CYRIS LOBBY & PARTNERS CYPRUS LTD, registriert unter Adresse KINYRAS 19, KYPRIANOU HOUSE, 8011 PAPHOS, Zypern.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde. Errichtet wurde zu Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

Nach Vorlesung an die Komparanten, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: SCHWAB, DUKIC, WEBER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 21 décembre 2011. Relation: REM/2011/1754. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, 30 décembre 2011.

Référence de publication: 2012003220/61.

(120001714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

BMA Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 165.842.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

A comparu:

«Private Investment Trust S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg,

ici valablement représentée par son gérant à savoir Monsieur Stéphane MORELLE, administrateur, demeurant professionnellement au 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Laquelle comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «BMA INVEST S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra en outre accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF EUROS (EUR 31.999,-) représenté par TRENTE ET UN MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (31.999) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration doit élire parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances soit par les signatures conjointes de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique ou soit par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mardi du mois d'avril à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2013.

Souscription - Libération

Toutes les actions sont souscrites par la société «Private Investment Trust S.à r.l.», prénommée.

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIXNEUF EUROS (EUR 31.999,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les concernant les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille cinq cents euros.

Décision de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire, représentant l'intégralité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont nommés administrateurs pour une durée de six années:

- 1.- Monsieur Laurent SMOLEN, demeurant professionnellement au 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;
- 2.- Monsieur Stéphane MORELLE, demeurant professionnellement au 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;
- 3.- «Olkad Management Services S.à r.l.», société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régulièrement immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro R.C.S Luxembourg B.152 346, ayant son siège social au 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, avec comme représentant permanent Monsieur Stéphane MORELLE, pré-qualifié.

Monsieur Stéphane MORELLE est nommé président du conseil d'administration.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six années:

«Alter Audit, S.à r.l.», société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège au 69 rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS B. 110.675.

Quatrième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2017.

Cinquième résolution

Le siège social de la société est fixé au 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. MORELLE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 janvier 2012. Relation: EAC/2012/52. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012002999/151.

(120002060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Califo Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1213 Luxembourg, 2, rue Caroline Baldauff-Rothermel.

R.C.S. Luxembourg B 147.352.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Robert SCHUMAN

NOTAIRE

Référence de publication: 2012003023/11.

(120001875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Elbrouz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 112.001.

Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 1^{er} décembre 2011:

1. L'Assemblée décide de nommer en qualité de nouvel Administrateur, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016:

- Monsieur Franck SALAMA, Gérant de sociétés, domicilié 4 Bis rue Henri Tariel F-92130 Issy-Les-Moulineaux.

2. L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration à nommer Monsieur Franck SALAMA, préqualifié, aux fonctions d'Administrateur-délégué, lequel aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

Résolution prise lors du Conseil d'Administration tenu en date du 1^{er} décembre 2011:

1. Le Conseil d'Administration nomme, Monsieur Franck SALAMA, Gérant de sociétés, domicilié 4 Bis rue Henri Tariel F-92130 Issy-Les-Moulineaux, né le 17 janvier 1969 à Boulogne-Billancourt (92), aux fonctions d'Administrateur-délégué, lequel aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AKELYS EUROPEAN SCORE

20, rue Jean-Pierre Beicht L-1226 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012003687/23.

(120003121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

CommsCo Finance S.A. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 84.265.

Les comptes au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COMMSCO FINANCE SA LUXEMBOURG
G&G Associates Sàrl
Gioacchino GALIONE
Gérant

Référence de publication: 2012003015/13.

(120001863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

CommsCo Holding S.A. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 84.260.

Les comptes au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COMMSCO HOLDING SA LUXEMBOURG
G&G Associates Sàrl
Gioacchino GALIONE
Gérant

Référence de publication: 2012003016/13.

(120001873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Aleris Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.612.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 115.961.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale tenue en date du 28 décembre 2011, que:

1. La démission de Monsieur Christopher Robert CLEGG, né le 15 septembre 1957 à Kodiak, Alaska, Etats-Unis, en tant que Gérant B de la Société, est acceptée avec effet à partir de la date de la réunion,

2. La nomination de Monsieur Alasdair David CRAWFORD, né à Paisley, Royaume Uni, 28 juin 1971, avec adresse professionnelle au 10 Friedhofstrasse, 8048 Zurich, Suisse, en tant que Gérant B de la société est acceptée avec effet à partir de la date de la réunion,

3. La nomination de Monsieur Julien FRANÇOIS, né à Messancy, Belgique, le 18 juin 1976, avec adresse professionnelle au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant que Gérant de catégorie A de la société est acceptée avec effet à partir de la date de la réunion.

4. Le siège social de la Société a été transféré du 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

De plus, l'adresse professionnelle de la personne suivante: Monsieur Matthijs BOGERS, gérant de catégorie A de la Société, a également changé et est désormais située au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Pour extrait sincère et conforme
Aleris Holding Luxembourg S.à r.l.
Représenté par M. Matthijs Bogers
Gérant de catégorie A

Référence de publication: 2012003457/28.

(120002246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

CommsCo International Holding S.A. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 84.257.

Les comptes au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *COMMSCO INTERNATIONAL HOLDING SA LUXEMBOURG*
G&G Associates Sàrl
Gioacchino GALIONE
Gérant

Référence de publication: 2012003017/13.

(120001826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

ComBenel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 160.426.

—
Extrait de la résolution prises par les associés en date du 20 décembre 2011

Les associés de la société ComBenel S.à r.l. ont décidé à l'unanimité de nommer Madame Maria Sonia GARCIA FAERNA, demeurant 120, route d'Echternach, L-1453 Luxembourg, comme gérante technique de classe A, et ceci avec effet immédiat.

Pour extrait conforme
Pour la société

Référence de publication: 2012003019/13.

(120002283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Africell S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 134.142.

—
Extrait des résolutions prises à Luxembourg par l'actionnaire unique de la société en date du 4 janvier 2012

1. L'actionnaire unique décide de révoquer ERNST & YOUNG Luxembourg S.A., société anonyme établie et ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88019, de ses fonctions de commissaire aux comptes de la Société, avec effet au 2 mai 2011.

2. L'actionnaire unique décide de nommer ERNST & YOUNG S.A., société anonyme établie et ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47771, en qualité de réviseur d'entreprise agréé pour l'audit des comptes annuels de l'exercice social clos au 31 décembre 2010 de la Société, avec effet rétroactif au 2 mai 2011.

3. L'actionnaire unique décide de renouveler le mandat des administrateurs de la Société jusqu'à la tenue l'assemblée générale annuelle de la Société en relation avec l'approbation des comptes annuels clos au 31 décembre 2011:

- Monsieur Laurent GODINEAU, demeurant professionnellement à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, administrateur,
- Monsieur Cyril PALCANI, demeurant professionnellement à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, administrateur,
- Monsieur Ziad DALLOUL, demeurant Lintel Holding, Al Borj Bldg - An Nahar 3rd floor - Al Borj Square, Down Town, 1165070 Beyrouth, Liban, administrateur et président du conseil d'administration.

4. L'actionnaire unique décide également de reconduire ERNST & YOUNG S.A., société anonyme établie et ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47771, en qualité de réviseur d'entreprise agréé de la Société jusqu'à la tenue l'assemblée générale annuelle de la Société en relation avec l'approbation des comptes annuels clos au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012003547/28.

(120002816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.
